



# Assemblée générale

Soixante-quatrième session

## Première Commission

4<sup>e</sup> séance

Mercredi 7 octobre 2009, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Cancela ..... (Uruguay)

La séance est ouverte à 10 h 10.

### Points 86 à 103 de l'ordre du jour (suite)

#### Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Avant de continuer, je voudrais encore une fois demander aux délégations de respecter la limitation du temps de parole pour leur déclaration, à savoir 10 minutes pour les orateurs qui prennent la parole à titre national.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection au poste important de Président de la Première Commission à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale, et à vous souhaiter un plein succès dans cette tâche considérable.

Aujourd'hui, la séance de la Première Commission se déroule dans le contexte d'un climat en mutation dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Pour la première fois depuis de nombreuses années, nous observons une tendance positive qui atteste la volonté des États de faire face à la crise prolongée qui sévit dans ce domaine, à preuve les négociations actuellement en cours entre la Fédération de Russie et les États-Unis en vue de parvenir à un nouvel accord qui remplacera le Traité de réduction des armements stratégiques (START),

l'adoption par la Conférence du désarmement d'un programme de travail et la réunion au sommet sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires que le Conseil de sécurité a tenue le 24 septembre 2009 (voir S/PV.6191). Tout ceci réaffirme l'aspiration croissante de la communauté internationale à prendre des mesures concrètes pour renforcer la sécurité internationale et la stabilité stratégique.

Nous croyons que la tâche principale de la Première Commission consiste à renforcer et à continuer de développer cette dynamique positive et manifeste, ainsi qu'à faire progresser et consolider les mécanismes multilatéraux de désarmement et de non-prolifération. Nous regrettons que la Conférence du désarmement n'ait pas encore commencé à mettre en œuvre le programme de travail qu'elle a adopté. Nous sommes convaincus que le lancement du processus de négociation à la Conférence est dans l'intérêt de tous les États.

La déclaration de M. Dmitry A. Medvedev, Président de la Fédération de Russie, que M. Sergey V. Lavrov, notre Ministre des affaires étrangères, a lue à la Conférence du désarmement le 7 mars 2009 souligne que la Russie appuie sans réserve l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il est de fait révélateur que, pour la première fois depuis plusieurs années, l'idée d'un monde non nucléaire a reçu un appui pratiquement unanime des dirigeants de toutes les grandes puissances industrielles. Nous

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



reconnaissons qu'une responsabilité particulière dans cet effort incombe aux États dotés d'armes nucléaires, y compris la Fédération de Russie. Cependant, nous pensons également que l'élimination des armes nucléaires doit résulter d'un processus graduel de désarmement général et complet avec la participation de tous les États.

Les résultats du sommet russo-américain du 6 juillet à Moscou et la rencontre entre Dmitry Medvedev et Barack Obama le 23 septembre, ici à New York, prouvent que les deux plus grandes puissances nucléaires sont disposées à endosser leur rôle de chef de file dans le domaine d'un véritable désarmement nucléaire. La Russie et les États-Unis œuvrent activement à l'élaboration d'un accord complet juridiquement contraignant pour remplacer le Traité START. Nous espérons être en mesure de convenir de réduire le nombre de têtes nucléaires et de vecteurs stratégiques. En outre, nous estimons également que le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire et l'intensification du processus de désarmement nucléaire ne sont possibles que si la stabilité stratégique est maintenue et le principe de sécurité égale préservé. Par conséquent, nous persistons à nous opposer à toute mesure unilatérale en faveur de la construction d'un système stratégique antimissile. Nous sommes convaincus que de telles activités compliquent substantiellement les progrès dans le domaine du désarmement nucléaire.

Les armes stratégiques défensives et offensives sont inséparablement liées. On peut difficilement imaginer une situation dans laquelle l'application de profondes réductions des armes nucléaires s'accompagnerait de l'élaboration délibérée d'installations antimissiles (AM) balistiques destinées à donner un avantage militaire à l'un des camps. Cependant, nous ne rejetons pas les systèmes antimissiles en tant que tels. Nous pensons néanmoins que la configuration d'un système AM mondial doit être conçue de manière à prendre dûment en compte les intérêts de tous les États. Nous appelons à un vaste dialogue avec les pays qui partagent nos vues sur la prolifération des missiles.

Nous réitérons la validité de la proposition faite par le Président de la Fédération de Russie, le 12 octobre 2007, de mondialiser le régime du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous sommes disposés à nous engager dans de nouvelles discussions sur les éléments de base de l'accord international pertinent présentés par le Ministre russe

des affaires étrangères lors de la Conférence du désarmement, le 12 février 2008.

C'est une tâche urgente pour notre temps d'empêcher le déploiement d'armes dans l'espace. La Russie pense sincèrement que l'espace ne doit pas devenir une zone de confrontation militaire. Et c'est précisément en ayant ce but à l'esprit qu'en février 2008, à la Conférence du désarmement, la Russie et la Chine ont ensemble soumis un projet de traité international pour empêcher l'implantation d'armes dans l'espace. Nous espérons voir s'engager un travail plus substantiel sur ce projet et nous demandons instamment à toutes les parties de s'y impliquer.

Nous pensons que le développement des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales est un élément indispensable de nos efforts pour préserver la nature pacifique de l'espace. Pendant la présente session de l'Assemblée générale, la Russie a l'intention de présenter de nouveau un projet de résolution sur les mesures de transparence et de confiance, en encourageant les États à élaborer leurs propres propositions concernant ces mesures et en demandant au Secrétaire général de présenter à l'Assemblée générale, à sa soixante-cinquième session, un rapport final qui résume les travaux menés dans ce domaine au cours des cinq années écoulées. Nous appelons toutes les délégations à appuyer notre projet et les invitons à en devenir coauteurs.

Nous nourrissons l'espoir que, grâce au travail du Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU, créé conformément à la résolution 63/37 de l'Assemblée générale intitulée « Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale », nous serons en mesure d'atteindre un nouveau niveau dans notre compréhension du problème de la sécurité internationale des données et des réponses possibles face aux menaces dans ce domaine.

L'une des priorités de la Russie est de renforcer l'efficacité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en maintenant l'équilibre de ses trois piliers : la non-prolifération, le désarmement et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Nous espérons que la Conférence d'examen du TNP de 2010 contribuera de manière substantielle à la réalisation de cet objectif. Nous exhortons tous les pays qui n'ont pas encore ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) à le signer et à le ratifier dès que possible. Le respect d'un moratoire sur les essais nucléaires, bien que très important, ne saurait se

substituer aux obligations juridiquement contraignantes résultant du TICE.

La Russie est disposée à s'engager dans des négociations à la Conférence du désarmement sur l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles de qualité militaire. Nous appuyons en outre la création de zones exemptes d'armes nucléaires, notamment dans une région aussi sensible que le Moyen-Orient.

Nous nous félicitons de l'achèvement des processus de ratification par toutes les parties du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et de l'entrée en vigueur du Traité de Pelindaba sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Nous estimons que le Protocole additionnel à l'Accord de garanties est un instrument efficace à cet égard, et qu'il devrait devenir une norme universellement reconnue pour vérifier le respect par les États de leurs obligations au titre du TNP et des nouvelles normes dans le domaine de l'exportation nucléaire.

La Russie est toujours favorable à des solutions politiques et diplomatiques pour les problèmes relatifs aux questions soulevées à l'AIEA concernant la nature des activités nucléaires de certains États parties au TNP.

Dans le monde d'aujourd'hui, le lien qui existe entre la non-prolifération et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est évident. Cependant, l'objectif de tirer pleinement profit de l'énergie nucléaire utilisée à des fins pacifiques ne doit pas faire oublier les risques liés à la prolifération potentielle des technologies nucléaires sensibles.

À ce sujet, nous pensons que le fait de bénéficier de certaines initiatives dans le domaine des approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire permettra, d'une part, d'éviter la duplication de technologies sensibles et, d'autre part, de répondre à l'intérêt légitime de nombreux pays pour le développement d'énergie nucléaire. Pour l'instant, nous poursuivons notre travail à l'AIEA pour faire progresser les initiatives pertinentes et nous comptons sur un vaste appui international.

La Russie est attachée à ses obligations au titre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication

et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Nous appelons à un renforcement accru de ces instruments internationaux très importants dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération au moyen, entre autres, de leur universalisation et de leur application au niveau national.

Nous reconnaissons également le rôle central de l'ONU dans le traitement de la question de la prolifération des missiles. Nous appelons à une interaction constructive au sein du Groupe d'experts gouvernementaux de l'ONU lors de son examen de la question des missiles sous tous ses aspects. Nous espérons voir un dialogue permanent s'instaurer sur la question des missiles sous ce format.

Nous demandons un renforcement de la Convention sur les armes inhumaines (CCAC) de Genève et l'adoption d'une résolution conçue pour l'appuyer. Dans le même temps, nous pensons que les dispositions de cette résolution ne doivent pas préjuger des décisions à prendre dans le cadre de la CCAC.

En ce qui concerne le problème du trafic illicite des armes de petit calibre et des armes légères, qui touche tous les pays dans une certaine mesure, nous sommes convaincus que l'ONU doit assumer un rôle de chef de file pour régler ce problème, car c'est ici qu'il sera possible d'élaborer d'un commun accord des mesures sur cette question.

Les questions concernant la réglementation du commerce international des armes mérite la plus grande attention. Ces questions sont si multiformes et complexes que toute tentative d'imposer artificiellement une solution ne peut que saper les efforts entrepris par la communauté internationale pour introduire une once d'ordre dans ce domaine. Cela est particulièrement important en ce qui concerne un traité international sur le commerce des armes, qui requiert une discussion graduelle, menée étape par étape, dans le but d'obtenir un résultat consensuel qui soit satisfaisant pour tous.

Nous appelons également au renforcement de la sécurité régionale, en particulier dans la zone euro-atlantique. Le Président de la Russie, M. Medvedev, a avancé l'idée d'un grand traité européen sur la sécurité. La Russie invite tous les États et toutes les organisations actives sur le continent européen à œuvrer de concert à la rédaction d'un tel traité. Il est nécessaire de parvenir à un accord sur des règles du jeu spécifiques, modernes et surtout efficaces.

L'une des conditions essentielles requises pour renforcer la sécurité européenne est la revitalisation du Traité sur les forces classiques en Europe (FCE). La Russie fait tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre ce but. Toutefois, les négociations sur les questions relatives aux FCE ne progressent pas aisément, puisque nos partenaires occidentaux semblent encore espérer que la Russie fera des concessions maintenant en échange de leur promesse d'examiner nos préoccupations à l'avenir. La Russie, pour sa part, pense qu'afin de sortir les FCE de cette impasse, nous avons besoin d'engagements spécifiques et explicites de la part des parties, et non pas de vagues promesses.

Les problèmes auxquels nous sommes confrontés ne peuvent être réglés que grâce à des efforts conjoints sur la base d'une confiance renouvelée dans une politique mondiale et d'efforts collectifs qui servent les intérêts de tous les États et de la communauté internationale dans son ensemble. La Russie est ouverte à un dialogue constructif et prête à œuvrer en commun avec ses partenaires. L'heure est venue où nous avons une réelle occasion de reprendre le processus mondial de désarmement avec un programme étendu. Ne laissons pas passer cette occasion.

**M<sup>me</sup> Radian-Gordon** (Israël) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission et vous assurer du plein appui et de l'entière coopération de ma délégation alors que vous allez mener nos délibérations vers un résultat positif.

Israël a toujours affirmé que le contrôle des armes et les autres questions relatives à la sécurité devaient être abordées avec réalisme et compte tenu du contexte régional. En particulier, la réalité politique de notre région exige une approche pratique et par étapes. Il est à cet égard essentiel de réaliser une paix et une stabilité globales et durables au Moyen-Orient. Les fondations de cet avenir doivent être la réconciliation historique, la confiance et le respect mutuels, des frontières sûres et reconnues et des relations de bon voisinage. Des mesures effectives de contrôle des armements ne peuvent être couronnées de succès et durables que dans une région où la guerre, les conflits armés, le terrorisme, l'hostilité politique, l'incitation et la non-reconnaissance cessent de faire partie de notre quotidien.

L'instauration d'une paix globale entre Israël et ses voisins doit s'accompagner de mesures de consolidation de la confiance et d'arrangements concernant les armes classiques, dont le point culminant sera à terme l'établissement au Moyen-Orient d'une zone mutuellement vérifiable exempte de missiles balistiques et d'armes biologiques, chimiques et nucléaires. Cette zone doit être délimitée et respectée par tous les États de la région, à la suite des négociations libres et directes qui auront eu lieu entre eux.

Notre politique consiste à appuyer et, dans la mesure du possible, à adhérer aux traités internationaux relatifs au contrôle des armements et à d'autres questions qui ne rétrécissent pas la marge de sécurité limitée d'Israël. Dans ce contexte, je réaffirme que mon gouvernement appuie sans équivoque le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Israël a toujours démontré son appui au TICE, notamment par sa participation active aux nombreuses activités de la Commission préparatoire. Dans le même temps, nous devons combler de nombreuses lacunes alors que nous nous efforçons de progresser rapidement vers l'entrée en vigueur du TICE, notamment en ce qui concerne la nécessité que l'ensemble des États s'engagent à ne pas effectuer d'essais nucléaires ou d'autres types d'explosions nucléaires et que des efforts soient déployés pour compléter le régime de vérification du TICE, et la nécessité de mettre en place toutes les stations du système de surveillance international, en mettant un accent particulier sur les lacunes actuelles, en particulier dans la région du Moyen-Orient.

Israël attache beaucoup d'importance au régime de non-prolifération nucléaire mondial. Nous estimons que l'interdiction des essais nucléaires est un élément indispensable de ce régime, en particulier compte tenu des cas de non-respect de cette interdiction et des violations flagrantes par les États de leurs obligations internationales relatives à la non-prolifération au Moyen-Orient, ainsi que des deux essais nucléaires effectués par la Corée du Nord.

La résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité réaffirme la nécessité que tous les États Membres honorent leurs obligations en matière de contrôle des armements et de désarmement et qu'ils empêchent la prolifération, sous tous ses aspects, de toutes les armes de destruction massive. Ceci revêt une importance particulière au Moyen-Orient, où se sont produits la plupart des cas de non-respect du Traité sur la non-

prolifération des armes nucléaires. En outre, la situation actuelle, dans le cadre de laquelle les enquêtes que mène l'Agence internationale de l'énergie atomique sur des cas présumés de non-respect dans des pays qui n'ont pas fourni d'explications satisfaisantes, jette une ombre sur l'intégrité de l'ensemble du régime de non-prolifération.

La mise au point par l'Iran d'un programme d'armement nucléaire représente une menace considérable pour la stabilité au Moyen-Orient et pour la paix et la sécurité mondiales. La possibilité que des terroristes puissent profiter d'un bouclier nucléaire iranien ou que le régime iranien leur fournisse des armes nucléaires constitue une menace bien réelle. Les politiques et les déclarations hostiles de l'Iran, sa recherche agressive de la technologie balistique et sa participation active à l'appui au terrorisme exacerbent gravement la situation dans notre région. Israël, en particulier, est constamment pris pour cible de la vicieuse campagne antisémite menée par l'Iran, notamment à travers les déclarations du Président iranien, qui appelle à la destruction d'Israël.

Comme l'a récemment déclaré le Premier Ministre Nétanyahou dans son discours devant l'Assemblée générale, le problème le plus important auquel est confrontée la communauté internationale est de trouver un moyen d'empêcher Téhéran d'acquérir des armes nucléaires. Nous sommes convaincus que, si nous ne mettons pas un terme au programme nucléaire iranien, il sera extrêmement difficile, voire impossible, de promouvoir un ordre du jour international visant à renforcer le régime de non-prolifération en vigueur.

Les confrontations qui ont opposé Israël au Hezbollah pendant la deuxième guerre du Liban en 2006, puis Israël et le Hamas pendant l'opération Plomb durci début 2009, ont montré qu'il existait des liens étroits entre l'Iran, l'État qui soutient le plus le terrorisme à notre époque, et ses alliés. Ces deux organisations terroristes possédaient non seulement des systèmes antiaériens portables à dos d'homme, des engins sans pilotes, des missiles de différentes sortes et de différentes portées et des roquettes à très courte portée fournies en nombre par l'Iran, mais étaient également prêtes à utiliser ces armes contre la population civile.

Les transferts d'armes depuis l'Iran et la Syrie au Hezbollah se sont poursuivis sans relâche ces dernières années, en violation des résolutions 1701 (2006), 1737 (2006), 1747 (2007) et 1803 (2008) du Conseil de

sécurité. En outre, les transferts d'armes, de munitions et de composantes d'armes nucléaires qui tombent entre les mains du Hamas dans la bande de Gaza se poursuivent quotidiennement, en violation de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité et malgré les efforts que déploie la communauté internationale pour empêcher et interdire ces transferts illicites.

Israël estime que la prévention des transferts d'armes aux terroristes doit être envisagée par la communauté internationale comme une priorité absolue, et qu'une norme claire interdisant ces transferts doit être énoncée pour enjoindre à la communauté internationale de prendre des mesures concrètes et de mettre fin à ces transferts. Selon nous, rien ne peut justifier la pratique de certains États, qui condamnent le terrorisme tout en tolérant le transfert d'armes vers des groupes terroristes.

Étant donné les réalités mondiales, le renouveau d'intérêt pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doit s'accompagner d'efforts considérables afin de faire en sorte que ces programmes ne soient pas détournés à des fins de prolifération, car ces technologies peuvent par nature faire double usage. Il convient de faire preuve d'une vigilance accrue dans des zones instables telles que le Moyen-Orient.

En effet, nous attachons une grande importance à la prévention de la prolifération des armes non classiques et aux transferts non autorisés d'armes classiques et d'articles à double usage. Israël a pris des mesures importantes pour adhérer à tous les régimes de contrôle des exportations et les mettre en œuvre. Les lois et les normes israéliennes relatives au contrôle des exportations garantissent un contrôle strict des exportations et répondent aux normes et aux critères établis par le Groupe des fournisseurs nucléaires, le Groupe de l'Australie, le Mission Technology Control Regime et l'Arrangement de Wassenaar.

Israël partage la préoccupation de la communauté internationale en ce qui concerne la nécessité de renforcer la sûreté et la sécurité des matières et des installations nucléaires et d'empêcher le trafic illicite de ces matières. Dans cet esprit, nous avons adhéré à la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. Nous avons également signé la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et nous nous préparons à la ratifier. Nous avons rejoint l'Initiative mondiale de

lutte contre le terrorisme nucléaire, l'Initiative pour la sûreté des conteneurs, l'Initiative Megaports des États-Unis, le Programme de la deuxième ligne de défense et l'Initiative mondiale de réduction de la menace nucléaire. Israël participe aux activités de l'Initiative de sécurité contre la prolifération. Nous appuyons l'initiative du Président Obama de renforcer la sécurité des matières nucléaires vulnérables et nous participerons au sommet sur la sécurité nucléaire mondiale.

Israël appuie les négociations en cours sur les armes à sous-munitions, qui se déroulent dans le cadre de la Convention sur les armes inhumaines (CCAC). La CCAC est considérée comme l'instance la plus pertinente et la plus professionnelle pour aborder les questions relatives aux armes classiques. À l'inverse d'autres initiatives, ces négociations, auxquelles participent tous les principaux producteurs et possesseurs d'armes à sous-munitions, ont une véritable chance de créer un processus qui fera une véritable différence humanitaire sur le terrain. Nous sommes certains et nous espérons que les États qui se sont engagés à appuyer les autres initiatives continueront de participer de façon constructive à la CCAC, et que les États membres de la CCAC décideront de poursuivre ces négociations à la conférence des États parties de cette année.

Cette année, deux cycles du Groupe de travail à composition non limitée dont l'objectif est d'élaborer un traité sur le commerce des armes ont eu lieu. Israël estime que les négociations pourraient déboucher sur la création d'un instrument utile, pourvu que les principes suivants soient acceptés par tous les États qui participent aux négociations.

Premièrement, un traité sur le commerce des armes devrait retenir les plus hauts critères en matière de contrôle des exportations plutôt que de se contenter du plus petit dénominateur commun; deuxièmement, un traité sur le commerce des armes devrait englober des mesures visant à lutter contre les transferts d'armes aux terroristes; et, troisièmement, les décisions relatives au contrôle des exportations d'armes doivent continuer de relever de la compétence exclusive et de la souveraineté des États.

Le commerce illicite des armes classiques est un facteur important de déstabilisation, a de graves incidences sur la situation humanitaire et menace la paix et la sécurité internationales. Israël se félicite des résultats fructueux des travaux de la troisième Réunion

biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, organisée en juillet 2008. Nous attendons avec intérêt la prochaine réunion biennale, prévue pour 2010, ainsi que les réunions d'experts qui suivront en 2011 et qui, nous l'espérons, seront couronnées de succès.

Nous sommes prêts à tenir le rôle qui nous revient et à œuvrer de façon constructive avec les autres États Membres afin de contribuer au succès de ces réunions et de la Conférence d'examen des armes légères et de petit calibre de 2012. Leur succès serait un nouveau pas en avant pour empêcher le transfert d'armes aux terroristes et limiter les souffrances humaines causées par un tel phénomène.

Au long des années et dans le cadre de différentes instances, des propositions, motivées par des raisons politiques, d'inscrire des questions à l'ordre du jour ont été présentées, soit pour pointer Israël du doigt, soit pour détourner l'attention de violations commises ou du problème réel du non-respect des obligations par certains États du Moyen-Orient.

Nous estimons que les faits survenus récemment au cours de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) montrent qu'il est nécessaire que les parties concernées entament un dialogue direct et constructif au sujet des résolutions relatives à la situation au Moyen-Orient. S'il est possible que les parties intéressées puissent avoir un avis différent sur la façon de parvenir à une vision régionale partagée, sans conception commune de cette question il sera pratiquement impossible d'avancer.

En conclusion, Israël continuera de contribuer au régime mondial de non-prolifération par sa politique responsable, sa modération dans le domaine du nucléaire et dans l'amélioration des normes visant à empêcher que des armes ne tombent entre les mains d'individus irresponsables et non autorisés.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je tiens à remercier toutes les délégations des propos élogieux adressés au Président et aux autres membres du Bureau. À cet égard, je voudrais vous dispenser d'y faire référence dans vos interventions, car 16 orateurs doivent encore prendre la parole. Je suis extrêmement reconnaissant à tous, tout comme le sont les autres membres du Bureau.

**M. Tovar** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Je comprends votre demande, Monsieur le Président, mais comme nous sommes originaires de la même région, je voudrais vous dire à quel point nous sommes fiers de vous voir assumer la présidence de la Première Commission grâce à votre direction avisée et à la contribution de votre pays à la paix et à la sécurité internationales.

Je vais à présent aborder des questions d'intérêt spécifique pour mon pays en rapport avec les points inscrits à l'ordre du jour de la Première Commission. La République dominicaine a toujours soutenu que le désarmement et la non-prolifération nucléaire devaient rester un domaine prioritaire au sein de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, puisqu'il nous incombe de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales, nos actions devraient tenir compte de l'intérêt général, qui doit primer sur les considérations individuelles. La situation actuelle en matière de désarmement, avec tous les dangers qu'elle représente, nous oblige à réaliser les progrès escomptés en vue de parvenir à la paix et à une coexistence mieux affirmée.

La République dominicaine considère qu'il existe des liens évidents entre désarmement et développement. Ce constat établi, nous devons déployer des efforts afin de consacrer davantage de ressources au développement et moins aux armements.

La République dominicaine prend note avec une grande satisfaction des mesures prises actuellement dans le domaine du désarmement nucléaire. Nous faisons ici référence en particulier au sommet décisif du Conseil de sécurité et à l'adoption de la résolution 1887 (2009), à la Conférence du désarmement à Genève et à l'importante réunion, en mai prochain, de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous espérons que cet élan sera maintenu et qu'il permettra de faire avancer le processus actuel de désarmement.

Je voudrais également souligner le rôle des centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, qui ont contribué à sensibiliser le public et à relancer le débat sur la paix et la sécurité internationales. La République dominicaine réaffirme son soutien au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et souligne que toutes les dispositions de cet important traité devraient être pleinement mises en œuvre.

Nous souscrivons à la déclaration issue du quinzième Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Mouvement des pays non alignés et reconnaissons le droit inaliénable de tous les États de mettre au point et utiliser l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques, tout en respectant pleinement le régime des garanties et de contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

La République dominicaine accorde également la plus haute importance à la question du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, en raison de ses incidences négatives sur la sécurité et la stabilité sociale de nos pays. Des mesures plus strictes doivent être prises pour lutter contre ce fléau, qui est en rapport étroit avec d'autres activités illicites telles que le crime organisé, le trafic de stupéfiants et le terrorisme, qui constituent des menaces pour la vie et la dignité humaines.

La criminalité constitue un problème très grave dans mon pays. Conscients des liens existant entre ces différentes activités, nous avons mis en place un programme ambitieux, « Quartiers sûrs », qui vise à enrayer la criminalité dans les quartiers en adaptant le travail de la police nationale aux besoins des citoyens. Grâce à ce programme, nous avons réussi à mobiliser les citoyens dans la lutte contre la criminalité.

Ce programme est mis en œuvre dans les régions du pays où le taux de criminalité est élevé. Plusieurs institutions publiques sont chargées de travailler avec les jeunes en leur proposant d'autres types d'activités, notamment sportives, culturelles ou récréatives, tandis que d'autres s'occupent des questions de santé et d'hygiène alimentaire auprès des groupes de population pauvres.

Les initiatives menées dans le cadre de ce programme ont donné des résultats concrets. Par exemple, le taux d'homicides est tombé de 26 à 22 pour 100 000 habitants. Bien évidemment, lorsqu'il s'agit de la perte de vies humaines, de telles statistiques ne sauraient être qualifiées de bonnes, mais ce programme nous permet de réaliser des progrès.

Nous avons également œuvré dans le domaine de la sécurité aux frontières afin de lutter contre le trafic des armes. Nous avons travaillé en collaboration avec notre voisin, Haïti, avec l'appui de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, dont les contingents contribuent à nos efforts pour empêcher la circulation illicite d'armes légères à travers notre frontière commune. De son côté, la République

dominicaine a créé une force spéciale pour la sécurité aux frontières, le CESFRONT, qui a selon nous permis de limiter le commerce illicite des armes légères et de petit calibre à travers nos frontières.

En dépit de ces programmes et des efforts déployés au niveau national, nous savons que des mesures internationales sont nécessaires pour lutter contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, y compris l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur le courtage illicite, le marquage et le traçage. Nous devons également examiner la question des munitions, étroitement liée au commerce illicite des armes légères.

La protection de la mer des Caraïbes revêt une grande importance, non seulement pour mon pays mais aussi pour les nombreux États insulaires des Caraïbes qui en dépendent. Notre préoccupation à cet égard n'est pas seulement liée à la préservation générale de l'écosystème des Caraïbes. Il s'agit également de maintenir la sécurité économique de la région. Mon pays, à l'instar d'autres États de la région, tire un grand profit du tourisme et la préservation de la mer des Caraïbes est donc essentielle pour nos voisins et pour nous. C'est pourquoi nous considérons que protéger la mer des Caraïbes est une question de sécurité nationale.

À cet égard, nous accordons la plus haute importance à la résolution 63/214 adoptée par l'Assemblée générale et intitulée « Vers le développement durable de la mer des Caraïbes pour les générations présentes et à venir ». Nous saisissons cette occasion pour exhorter les États Membres à continuer de nous accorder leur appui, dans le cadre de la Deuxième Commission où cette question sera examinée.

Nous réitérons une fois encore notre préoccupation face au danger que représente le transport de matières radioactives en mer des Caraïbes. Nous ne doutons pas que la communauté internationale veillera scrupuleusement à l'application des mesures de sûreté concernant le transport des matières radioactives et des déchets dangereux définies par l'AIEA et l'Organisation maritime internationale.

Pour terminer, la République dominicaine attache beaucoup de prix au multilatéralisme, en particulier dans le domaine du désarmement. Elle estime également que le dialogue est un outil essentiel, quelles que soient les divergences qui puissent exister entre les pays. Ces variables sont précisément ce qui rend

l'ONU si importante. Fort de l'esprit de coopération qui a toujours été le nôtre, je voudrais conclure mon propos en indiquant que la République dominicaine est entièrement disposée à apporter sa modeste contribution pour que les travaux de la Première Commission donnent les meilleurs résultats possibles.

**M. Apakan** (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, moi aussi, commencer en vous félicitant, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau pour vos élections respectives fort méritées. Nous sommes certains que sous votre direction avisée, nous mènerons à bien nos travaux.

La Turquie accorde une grande importance au désarmement complet et universel et appuie tous les efforts faits pour accroître la sécurité et la stabilité internationales par le biais de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement. La Turquie, qui est partie à tous les principaux instruments internationaux sur la non-prolifération et aux régimes de contrôle des exportations, souhaite voir l'universalisation, l'application effective et coordonnée de même que le renforcement de ces mesures.

Au cœur de ces mesures continue de figurer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dont les trois piliers – non-prolifération, désarmement nucléaire général et complet et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – se renforcent mutuellement. Bien que de grandes avancées aient été enregistrées dans ce domaine, nous estimons qu'il demeure nécessaire de consolider l'intégrité et la crédibilité du régime du TNP, et de parvenir à son universalisation, en accordant un traitement égal et équilibré à ses trois dimensions.

Nous jugeons encourageante l'atmosphère positive et constructive qui a régné cette année au sein du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 et nous espérons sincèrement que la Conférence d'examen sera elle aussi couronnée de succès. L'ouverture de négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, la prompte entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et le texte destiné à succéder au Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs, qui font tous partie des 13 mesures concrètes issues de la Conférence d'examen de 2000, pourraient avoir un rôle catalyseur pour le succès de la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Nous sommes convaincus qu'à notre époque, ni les armes nucléaires ni aucune autre arme de destruction massive ne peuvent renforcer la sécurité d'un pays, quel qu'il soit. Bien au contraire, la possession de telles armes ou la recherche de leur possession fragilisent la sécurité et la stabilité régionales. Par conséquent, la Turquie privilégie et appuie toutes les mesures concrètes en faveur de l'établissement de zones exemptes d'armes de destruction massive et de leurs vecteurs, pouvant être effectivement vérifiées, en particulier au Moyen-Orient.

Nous estimons que la dénucléarisation de la péninsule coréenne est une priorité régionale et mondiale. Présidant actuellement le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée, nous accordons la plus haute importance à l'application intégrale des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009) du Conseil de sécurité. Dans le même ordre d'idées, nous sommes favorables à une solution négociée et nous considérons qu'il importe d'encourager la République populaire démocratique de Corée à reprendre les pourparlers à six pays, que nous estimons être le meilleur moyen de progresser de manière concrète et irréversible vers la paix, la sécurité et la stabilité dans la région.

Il est aussi indispensable, selon nous, que les questions en suspens concernant le programme nucléaire iranien soient traitées de manière constructive et transparente et trouvent sans plus tarder une issue positive. Nous nous félicitons que la réunion entre la République islamique d'Iran et la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Union européenne, les États-Unis, la Russie et la Chine (E3/EU +3) se soit déroulée dans une bonne atmosphère et nous espérons qu'elle sera suivie par un dialogue intensif entre les parties pour faciliter le règlement de cette question. Voisine de l'Iran, la Turquie est prête à continuer d'appuyer et de faciliter le processus diplomatique sur cette question.

La Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques sont elles aussi des éléments importants du système international de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. La Turquie ne possède aucune de ces armes et elle renouvelle son appel en faveur d'une adhésion plus large à ces Conventions et de leur application effective. Nous appuyons les efforts entrepris pour promouvoir l'universalité de ces instruments.

La prolifération des vecteurs d'armes de destruction massive est une autre question urgente que la communauté internationale doit examiner efficacement. Nous estimons que le Code international de conduite contre la prolifération de missiles balistiques est un pas positif et concret vers la création dans ce domaine d'un cadre juridique internationalement accepté et nous souhaitons qu'il devienne universel.

Nous appuyons également les efforts déployés au plan international pour prévenir l'acquisition et l'emploi par les terroristes d'armes de destruction massive et pour renforcer la sûreté et la sécurité des matières sensibles. Dans ce contexte, nous demandons le respect de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire et de la Convention sur la protection physique des matières nucléaires. La Turquie continue d'appuyer les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), qui complètent les efforts internationaux dans ce domaine.

La prolifération des armes classiques est également une source d'inquiétude pour la Turquie. Nous continuerons à contribuer activement à tous les efforts entrepris aux Nations Unies et dans d'autres instances pour favoriser la coopération internationale en vue de lutter contre la prolifération dans ce domaine, par le biais notamment de la création de normes et de règles efficaces visant à l'éradication du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Nous demeurons attachés à l'application effective et au renforcement du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et nous continuerons d'appuyer la conclusion d'un traité sur le commerce des armes pouvant permettre d'arrêter le commerce non réglementé et incontrôlé des armes classiques.

Partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la fabrication et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction, la Turquie appuie sans réserve les efforts en faveur de son universalisation et de son application effective. Nous poursuivons, avec la plus grande attention et le plus grand soin, le processus de destruction de nos stocks de mines antipersonnel. Je saisis cette occasion pour demander une fois encore aux États qui ne l'ont pas encore fait d'accéder à la Convention.

Nous avons constaté cette année plusieurs faits nouveaux positifs qui nous permettent d'être plus optimistes quant au succès des efforts de désarmement déployés à l'ONU et ailleurs. La déclaration conjointe publiée en avril par les Présidents Medvedev et Obama concernant de nouvelles réductions des armes stratégiques offensives, les signaux positifs reçus de la part de plusieurs États visés à l'Annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires concernant une possible ratification, l'adoption par la Conférence du désarmement de son programme de travail pour 2009, et l'adoption unanime de la résolution 1887 (2009) au cours de la réunion au sommet du Conseil de sécurité consacrée au désarmement nucléaire et à la non-prolifération en septembre 2009 sont quelques-unes des avancées les plus notables survenues dans ce domaine.

Pour préserver et renforcer cette dynamique positive, nous devons relancer une culture du respect, premièrement en nous appuyant sur les instruments relatifs au désarmement et à la non-prolifération qui existent déjà, puis en encourageant la codification et l'application de nouveaux instruments qui feront de notre planète un lieu plus sûr. J'espère sincèrement que les délibérations de notre commission, cette année, contribueront à promouvoir une telle culture.

Monsieur le Président, je voudrais terminer en vous assurant du plein appui de notre délégation dans vos efforts pour assurer le succès de cette session.

**M. Davide** (Philippines) (*parle en anglais*) : Une fois de plus, les Philippines vous adressent leurs chaleureuses félicitations, pour votre élection bien méritée et pour votre accession à la présidence de la Première Commission. Les Philippines saisissent également cette occasion d'exprimer leur profonde gratitude aux délégations pour avoir élu notre pays comme l'un des vice-présidents de la Commission. Il s'agit d'un véritable signe de confiance à notre égard, qui représente pour nous un don sacré. Je voudrais assurer la Commission que les Philippines feront de leur mieux et n'épargneront aucun effort pour être à la hauteur de vos attentes afin que cette session ait des résultats fructueux et productifs.

Les Philippines s'associent aux déclarations qui seront faites par les représentants de l'Indonésie au nom des pays membres du Mouvement des pays non alignés et du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Cependant,

nous aimerions mettre en particulier l'accent sur certains points.

L'évolution récente des travaux de la Première Commission permet d'espérer que les progrès nécessaires sur les questions clefs du désarmement nucléaire et de la non-prolifération nucléaire seront réalisés. Je fais notamment référence aux éléments suivants.

Premièrement, nous nous réjouissons des déclarations des dirigeants mondiaux sur la nécessité d'œuvrer en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, en particulier celles du Président Barack Obama des États-Unis, du Président Dmitry Medvedev de la Fédération de Russie, du Premier Ministre Gordon Brown du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et du Président Nicolas Sarkozy de France.

Deuxièmement, nous nous félicitons du succès de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui se tiendra en 2010.

Troisièmement, nous avons constaté des progrès dans les travaux de la Conférence du désarmement.

Quatrièmement, un sommet du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires s'est tenu le 24 septembre 2009 sous la présidence des États-Unis.

Cinquièmement, nous avons pris note des appels urgents lancés en faveur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) à la récente Conférence sur la facilitation de l'entrée en vigueur du TICE.

Sixièmement, nous nous réjouissons de ce que la Fédération de Russie et les États-Unis aient convenu de négocier un accord destiné à prendre le relais du Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs.

Septièmement, nous nous félicitons de la récente adoption, par la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), de la résolution sur l'application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient, appelant les États de la région, entre autres choses, à accéder aux conventions pertinentes sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires, à les mettre en œuvre et à prendre des mesures visant à créer une zone exempte d'armes de destruction massive

au Moyen-Orient, et demandant au Directeur général de l'AIEA de procéder à d'autres consultations en vue de faciliter une application rapide des garanties intégrales de l'AIEA à toutes les activités nucléaires dans la région.

Ces nouveaux éléments donnent aux États parties au TNP une excellente occasion de faire avancer progressivement le Traité. Les Philippines appellent les États parties à saisir cette occasion et à ne pas la laisser passer, ainsi qu'à garantir le succès de la Conférence d'examen l'année prochaine. Ceci pourrait conduire à un monde exempt de la grave menace des armes nucléaires, à un monde où la technologie nucléaire est utilisée uniquement à des fins pacifiques.

L'Ambassadeur Libran N. Cabactulan, des Philippines, Président élu de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010, a commencé à procéder aux consultations avec les États parties au TNP. Il a commencé et il poursuivra ces consultations de façon ouverte et transparente, et il sera un facilitateur ou un négociateur intègre et impartial. À cet égard, les Philippines exhortent les États parties à collaborer étroitement avec lui.

Les Philippines soulignent la nécessité vitale pour les délégations de se souvenir des tâches et des défis qui nous attendent. Les États parties au TNP doivent faire preuve de patience et n'épargner aucun effort pour bien comprendre et appréhender les positions respectives des pays. Au sein du TNP, des divergences significatives sur des questions clés subsistent. Par conséquent, plus de souplesse et un sentiment plus fort de responsabilité partagée sont nécessaires pour que les États parties puissent combler le fossé qui persiste.

Les Philippines souhaitent souligner les aspects suivants qui pourraient contribuer à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Premièrement, en accordant la même importance aux trois piliers du TNP – la non-prolifération nucléaire, le désarmement nucléaire et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques –, le Traité pourrait être renforcé et mieux appliqué. Pour assurer le succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010, les négociations doivent être menées dans un esprit de bonne volonté, et de façon ouverte et transparente.

Deuxièmement, nous devons nous efforcer d'atteindre à l'universalité du TNP. La Conférence

d'examen de 2010 doit permettre de dégager des idées spécifiques sur la façon de faire participer les États qui ne sont pas actuellement parties au TNP.

Troisièmement, nous devons tirer parti des perspectives de désarmement nucléaire créées sous l'impulsion donnée par la Fédération de Russie et des États-Unis. En conséquence, les Philippines appellent tous les pays dotés d'armes nucléaires à les réduire de manière significative en vue d'un désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

Quatrièmement, la Conférence d'examen de 2010 doit élaborer un plan d'action concret, avec des phases spécifiques, susceptible de conduire à un monde exempt d'armes nucléaires.

Cinquièmement, il faudrait créer un instrument juridiquement contraignant sur les assurances de sécurité et convoquer une conférence internationale afin d'identifier les moyens d'éliminer les dangers nucléaires.

Sixièmement, il faut reconnaître les liens intrinsèques, et qui se renforcent mutuellement, entre le désarmement et la non-prolifération nucléaires. À cet égard, des efforts transparents et diligents en vue du désarmement nucléaire ne pourront qu'encourager les autres pays à s'abstenir de faire des efforts pour se doter d'armes nucléaires.

Septièmement, dans aucune circonstance, les États parties au TNP ne devraient envisager d'utiliser la technologie nucléaire à d'autres fins qu'à des fins pacifiques.

Huitièmement, il faudrait encourager la création de zones exemptes d'armes de destruction massive. Les Philippines et ses partenaires de l'ASEAN ont créé la zone exempte d'armes de destruction massive de l'Asie du Sud-Est. Les Philippines sont favorables à la création d'autres zones similaires, en particulier par le biais des Traités de Tlatelolco, Rarotonga et Pelindaba, et du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Les Philippines soutiennent le statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie. Elles se réjouissent à la perspective de la création rapide d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

Neuvièmement, il convient de reconnaître dans le TICE une composante utile du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Les Philippines appellent donc les neuf États figurant à l'Annexe 2, dont les

signatures et les ratifications sont nécessaires pour l'entrée en vigueur du Traité, à prendre les mesures qui s'imposent sans tarder. Nous appelons aussi les pays figurant à l'Annexe 2 qui n'ont pas signé ou ratifié le Traité à le faire immédiatement.

Dixièmement, la Conférence du désarmement, à Genève, doit relancer ses négociations en janvier 2010 en se fondant sur la décision historique du 29 mai 2009 et en déployant des efforts vigoureux en vue d'un traité sur les matières fissiles.

Onzièmement, les Philippines sont vivement préoccupées par la perspective du terrorisme nucléaire et appellent les pays dotés d'armes nucléaires à veiller à ce que ces armes et matières soient gardées en lieu sûr. À cet égard, nous espérons que le sommet sur la sécurité nucléaire prévu pour avril 2010 examinera de manière efficace cette question afin d'empêcher les acteurs non étatiques de se procurer ces armes.

En ce qui concerne les autres nouveaux éléments qui relèvent de la compétence de la Première Commission, les Philippines sont préoccupées par les points suivants.

Premièrement, nous sommes préoccupés par la prolifération et la dissémination non contrôlée des armes légères et de petit calibre. En conséquence, les Philippines soulignent l'importance de la mise en œuvre rapide et intégrale du Programme d'action de 2001 en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Les Philippines se réjouissent des résultats positifs de la troisième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme, qui a évalué la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument international de traçage aux niveaux national, régional et mondial.

Deuxièmement, les Philippines sont conscientes des effets humanitaires négatifs des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions sur des civils innocents et, pour cette raison, appuient la pleine mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Les Philippines attendent avec intérêt le résultat de la deuxième Conférence d'examen de la Convention, qui doit se tenir à Cartagena (Colombie), du 30 novembre au 4 décembre. Les Philippines sont également l'un des signataires de la Convention sur les armes à sous-munitions, qui a été ouverte à la signature en décembre dernier.

Troisièmement, les Philippines se réjouissent de l'issue fructueuse de la Conférence d'examen des États parties à la Convention sur les armes biologiques de 2006. Quatrièmement, elles reconnaissent l'importance de la Convention sur les armes chimiques et invitent les États à respecter la date limite, qui a été repoussée par la Conférence des États parties, pour la destruction de ces armes. Les Philippines demandent également aux quelques États qui ne sont pas encore parties à la Convention sur les armes chimiques de la signer et de la ratifier sans délai.

Cinquièmement, les Philippines appuient la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et souhaiteraient la reconduction d'un groupe de travail à composition non limitée pour examiner les objectifs et le calendrier de la session et l'éventuelle création d'un comité préparatoire.

Je voudrais terminer en soulignant l'importance de notre présente session et de son succès. Aucune difficulté n'est insurmontable tant que nous sommes mus par la bonne foi, un désir sincère de coopérer et une volonté de faire preuve de souplesse, non seulement pour protéger nos intérêts nationaux, mais surtout pour notre survie collective en tant que voisins vivant dans un habitat commun – la petite planète Terre que menace aujourd'hui la crise des changements climatiques.

**M. Abdelaziz** (Égypte) (*parle en arabe*) : La délégation égyptienne tient à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission, et à réaffirmer sa confiance dans votre compétence et celle des autres membres du Bureau à diriger ses travaux afin de réaliser ses objectifs. La délégation égyptienne s'associe aux déclarations prononcées au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe africain, du Groupe arabe et de la Coalition pour un nouvel agenda.

Il y a eu, au cours de ces derniers mois, de multiples initiatives internationales, manifestation d'une volonté enthousiaste d'œuvrer à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires et de renforcer l'efficacité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). L'Égypte se félicite de ces initiatives et formule l'espoir qu'une intensification des efforts collectifs permettra de transformer effectivement ces initiatives en mesures pratiques et opérationnelles, sur la base de l'application scrupuleuse des engagements pris et de la satisfaction des intérêts collectifs, tant

pour les États dotés d'armes nucléaires que pour ceux qui n'en ont pas.

Dans ce contexte, l'Égypte attend avec intérêt la conclusion fructueuse des négociations en cours entre les États-Unis et la Fédération de Russie en vue de la conclusion d'un nouveau traité sur la réduction des armes stratégiques avant la fin de cette année. Nous espérons également que la conclusion d'un tel traité encouragera vivement les autres États dotés d'armes nucléaires à suivre cet exemple et à s'acquitter de leurs engagements en matière de désarmement général et complet.

Dans le même esprit, la Conférence du désarmement a adopté cette année un programme de travail après 12 années pendant lesquelles les négociations sont restées gelées, ce qui a permis d'entamer des négociations sur un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles en vue de mettre fin à la production de ces matières pour se doter d'armes nucléaires. Cette évolution positive ouvre la porte à un effort collectif de la communauté internationale pour traiter de toutes les autres questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, y compris le désarmement nucléaire. À notre avis, cela renforcera la coopération internationale et la capacité à traiter de cette question importante dans un cadre international multilatéral, d'une manière qui permettra à chaque État, doté ou non d'armes nucléaires, de vérifier que les autres parties s'acquittent de leurs engagements et donc de promouvoir l'établissement de la confiance.

Il est indéniable cependant que cet esprit positif soulève un certain nombre de questions qui auront un impact sur la crédibilité du régime de non-prolifération nucléaire et sur ses trois piliers, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. En effet, les États non dotés d'armes nucléaires, dont l'Égypte, suivront de près la façon dont les États dotés d'armes nucléaires traiteront de la question de la production de nouvelles générations d'armes nucléaires, ainsi que de sous-marins, de porte-avions et d'autres matériels militaires.

Nous suivrons également la façon dont ils traitent des changements notables intervenus dans le domaine de la technologie des armes classiques qui ont abouti – selon les informations dont nous disposons – à la fabrication de nouvelles armes classiques dont les capacités extrêmement destructrices pourraient égaler ou dépasser celles des armes nucléaires. Nous

surveillerons également la façon dont les États dotés d'armes nucléaires traitent de la question du bouclier nucléaire qu'ils fournissent aux États non dotés d'armes nucléaires, et la façon dont ils pourraient réaligner leurs relations avec les alliances militaires et politiques existantes, en installant peut-être même des armes nucléaires sur le territoire d'États non dotés d'armes nucléaires qui sont membres de ces alliances.

Si des questions aussi importantes préoccupent les États non dotés d'armes nucléaires, la question la plus pressante aujourd'hui est de savoir comment nous allons tous traiter avec les trois États qui continuent de faire obstruction à l'universalité du TNP et de ce fait, menacent très gravement sa crédibilité. Les États dotés d'armes nucléaires accepteront-ils de réduire considérablement leurs arsenaux nucléaires alors que ces trois pays réfractaires continuent de mettre au point et d'amasser davantage d'armes nucléaires et de matières fissiles?

Le Groupe des fournisseurs d'articles nucléaires continuera-t-il de faire des concessions qui permettent à ces États de continuer à renforcer leurs arsenaux nucléaires illégaux et légitiment leurs politiques? Devons-nous espérer que l'absence de tout contrôle international sur les activités nucléaires de ces pays n'affectera pas la paix et la sécurité internationales au Moyen-Orient et en Asie du Sud?

Ne concentrerons-nous notre attention que sur la menace posée par ceux qui pourraient être soupçonnés d'avoir violé le Traité, alors qu'en plus de 40 ans nous n'avons pas réussi à universaliser le Traité et avons ainsi renforcé l'impression qu'il n'existe ni sécurité nucléaire ni équilibre militaire aux niveaux tant régional qu'international? Continuerons-nous à qualifier ces États d'« États responsables » et à faire semblant de ne pas voir qu'ils acquièrent des armes nucléaires, alors que nous traitons des États non dotés d'armes nucléaires, qui sont membres du Traité, d'« États irresponsables » sur la base de considérations idéologiques ou politiques?

Toutes ces questions exigent des réponses convaincantes fondées sur le respect de tous les engagements antérieurs et, plus encore, sur le respect des intérêts mutuels qui sont à l'origine du régime de non-prolifération nucléaire; sinon, l'effondrement de ce régime – du fait de son inefficacité s'agissant d'instaurer la sécurité et la stabilité – sera une conclusion logique que nous regretterons tous.

Sur l'initiative des États-Unis, le Conseil de sécurité a tenu un important sommet le mois dernier sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires (voir S/PV.6191). Ce Sommet a adopté la résolution 1887 (2009), qui a réaffirmé encore une fois que le TNP est un pilier central du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires et que la mise en œuvre équilibrée de ses trois piliers est le meilleur moyen de respecter le Traité.

Bien que la résolution comporte des éléments qui ne reflètent pas un consensus, et des restrictions qui ne sont pas stipulées dans le TNP et qui limiteraient la capacité des États non dotés d'armes nucléaires à exercer leur droit inaliénable aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et bien que la résolution ne mentionne même pas la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, le simple fait d'avoir organisé ce Sommet signale que la communauté internationale a de plus en plus conscience du fait que le régime de non-prolifération nucléaire se trouve actuellement dans une phase cruciale et met en relief l'importance de préserver la crédibilité du Traité.

Et préserver la crédibilité du Traité est particulièrement pressant, étant donné que les parties au TNP n'ont pas mis leurs engagements en œuvre, notamment les engagements relatifs au désarmement nucléaire sous un contrôle international multilatéral rigoureux, et vu le manque évident de mesures qui assureraient l'universalité du Traité, ce qui constitue la meilleure garantie de son efficacité aux niveaux régional et international.

Malgré l'adoption de la résolution 1887 (2009) par le Conseil de sécurité, la responsabilité de la mise en œuvre et de l'examen du TNP incombe, et continuera d'incomber, à ses membres seulement. En même temps, l'Égypte encourage le Conseil à accélérer la mise en œuvre de ses résolutions antérieures et de celles de l'Assemblée générale relatives au désarmement nucléaire, dont la résolution 687 (1991) du Conseil, adoptée au titre du Chapitre VII de la Charte, qui stipule que l'élimination des capacités de l'Iraq en matière d'armes nucléaires – dont il s'est avéré ensuite qu'elles n'existaient pas – est un progrès sur la voie de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Cela s'applique également aux deux résolutions de l'Assemblée générale, l'une intitulée « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-

Orient », et l'autre, « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient », qui sont présentées chaque année par l'Égypte à l'Assemblée générale. En outre, le Conseil de sécurité a également un grand rôle à jouer s'agissant de promouvoir la mise en œuvre des résolutions de la Conférence générale de l'AIEA intitulées « Application des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient » (GC(53)/RES/16), et « Capacité nucléaire israélienne » (GC(53)/RES/17). Les deux résolutions ont été adoptées à la cinquante-troisième session de la Conférence générale le mois dernier.

Cela m'amène à aborder plus en détail la question de la situation au Moyen-Orient. Israël persiste encore à refuser d'adhérer au TNP et renforce chaque jour ses capacités nucléaires hors du régime de garanties de l'AIEA. L'ancien Premier Ministre israélien a même admis que son pays possédait des armes nucléaires en dehors du cadre légitime du TNP. Malgré cela, Israël mène une campagne internationale contre les capacités nucléaires iraniennes, affirmant qu'elles représentent une menace à la paix et à la sécurité internationales et violent les engagements de l'Iran en vertu du TNP, traité qu'ironiquement, Israël refuse de reconnaître et auquel il refuse de souscrire.

Israël établit même un lien entre le dossier nucléaire iranien et la réalisation de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient, exemple flagrant de son recours à l'utilisation du système de deux poids, deux mesures et de la surpolitisation de la question de l'obtention d'armes nucléaires. Cette situation est implicitement appuyée par l'absence d'efforts réels de la part des trois États dotés d'armes nucléaires qui sont dépositaires du TNP. Cependant, ce sont ces mêmes États qui ont proposé et appuyé la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient (résolution NPT/CONF.1995/32 (Partie I), annexe), dont les objectifs étaient d'éliminer la capacité nucléaire israélienne de statut équivoque, de convaincre Israël d'adhérer au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et d'établir une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous devons tout particulièrement garder à l'esprit le fait que tous les États arabes ont souscrit au Traité en faisant pleinement confiance au régime du TNP et à sa capacité de surmonter tous les obstacles, notamment celui de parvenir à l'universalité du Traité au Moyen-Orient.

L'Égypte s'oppose fortement à l'acquisition d'armes nucléaires par tout État du Moyen-Orient, y compris Israël, compte tenu de la dangereuse course aux armements nucléaires que cela pourrait entraîner

dans la région. Par conséquent, il est surprenant de noter que les déclarations des membres du Conseil de sécurité lors du sommet du 24 septembre – à l'exception du membre arabe – ne contenaient aucune référence claire et directe à l'obligation pour Israël d'adhérer au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires et de placer toutes ses installations nucléaires sous le régime de garanties généralisées de l'AIEA. Certaines déclarations ont cependant fait allusion aux autres pays de la région, soulignant la nécessité pour eux de se conformer scrupuleusement aux dispositions du TNP. Il ne fait aucun doute que l'application d'un double traitement sur cette question suscite des interrogations, dans l'esprit de nos peuples, quant à la sincérité de l'attachement international à un monde exempt d'armes nucléaires, ainsi que des nombreuses initiatives internationales prises récemment par certains membres du Conseil de sécurité. Cela soulève également la question de savoir si ces initiatives excluront un État ou un autre pour quelque raison que ce soit, comme le fait d'avoir déjà convenu que certains États n'ont pas besoin d'adhérer au TNP. L'Égypte insiste sur le fait que les chances de succès de ces initiatives dépendent d'abord et avant tout de l'universalité effective du Traité et de la prise en considération des intérêts de tous les États.

Dans ce contexte, la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui se tiendra en mai prochain, sera un véritable test des déclarations de bonne volonté des États dotés d'armes nucléaires, en ce qui concerne le respect de leurs engagements en matière de désarmement et l'amélioration de l'application équilibrée des trois principaux piliers du Traité. Nous attendons avec impatience que la Conférence parvienne à adopter des mesures pratiques et institutionnelles sérieuses pour faire appliquer la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, l'un des éléments clefs de l'ensemble des mesures de 1995 à prorogation indéfinie, sans lequel celles-ci perdraient leur efficacité et leur crédibilité.

L'Égypte apprécie l'importance accordée à l'application de la résolution sur le Moyen-Orient au cours des trois sessions du Comité préparatoire de la Conférence d'examen de 2010, fondée sur les propositions et les idées mises en avant par l'Égypte et le Groupe arabe. Ces idées visaient à créer des mécanismes pratiques efficaces pour appliquer la résolution, et l'Égypte apprécie les initiatives proposées pour organiser des ateliers sur ce sujet. Nous espérons partir de cet appui pour adopter ces

propositions et entamer la mise en œuvre de cette résolution, vu que l'Égypte considère son application comme l'une des principales conditions nécessaires au succès des travaux de la Conférence.

En même temps, les documents de la Conférence d'examen de 2010 doivent refléter les progrès réalisés en matière d'octroi d'assurances de sécurité négative juridiquement contraignantes pour empêcher le renouvellement des exemptions accordées par le Groupe des fournisseurs nucléaires, qui vont bien au-delà de l'autorité de celui-ci et constituent une violation flagrante des engagements pris en vertu du TNP. Les documents de la Conférence de 2010 ne devraient ni imposer des restrictions injustifiées aux États non dotés d'armes nucléaires qui ont été et restent attachés à leurs obligations au titre du Traité, ni limiter la capacité des États à tirer pleinement profit des applications pacifiques de la technologie nucléaire. Des restrictions injustifiées, comme l'adhésion au Protocole additionnel, le fait d'être soumis à d'autres conditions pour obtenir le combustible et les technologies nucléaires, ou l'acceptation de restrictions quant au droit de retrait avant d'atteindre à l'universalité, ne feraient que saper la crédibilité du Traité et du régime du TNP.

Outre son rôle actif dans l'appui au régime du TNP, l'Égypte continue d'appuyer les efforts internationaux pour lutter contre la prolifération d'autres armes de destruction massive, comme les armes chimiques, biologiques et radiologiques. Toutefois, l'attitude de défi permanent d'Israël face à tous les appels visant à le convaincre d'adhérer au TNP, a constitué un obstacle à l'accession de l'Égypte à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction.

L'Égypte a activement participé aux travaux du Groupe de travail à composition non limitée qui a reçu mandat d'étudier la faisabilité et la portée d'un traité sur le commerce des armes, dont les résultats ont montré une fois de plus que la question englobe une multitude de détails complexes et solidaires, qui appellent l'examen de la communauté internationale avant que celle-ci soit en mesure de déterminer objectivement l'opportunité de consacrer des efforts et des ressources à la rédaction d'un tel traité, sans fonder cette action sur un consensus dans le cadre de l'ONU.

**M. Natalegawa** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence de la Première Commission, et féliciter les autres membres du Bureau de leur élection.

L'Indonésie se félicite que le désarmement nucléaire soit revenu en tête de l'ordre du jour international, comme l'ont bien montré plusieurs faits récemment survenus. Il est essentiel que nous continuions à souligner le lien vital et complémentaire qui existe entre le désarmement nucléaire et la non-prolifération, et le fait que l'élimination totale de toutes les armes nucléaires demeure une nécessité absolue pour garantir la paix dans le monde.

Par conséquent, nous exhortons tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, à faire montre de leur engagement à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. À cette fin, des mesures concrètes de désarmement général et complet sont d'une importance capitale. Pour paraphraser les paroles du Secrétaire général lors du sommet du Conseil de sécurité (S/PV.6191), tant que les armes nucléaires existent, le risque de prolifération et la menace du terrorisme nucléaire existent aussi.

Dans ce contexte, nous saluons l'initiative prise par le Conseil de sécurité de convoquer ce sommet sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, le 24 septembre. L'adoption par consensus de la résolution 1887 (2009) représente un moment historique pour faire avancer les points inscrits à l'ordre du jour international relatifs à la non-prolifération et au désarmement nucléaires.

Nous espérons toutefois que la mise en œuvre de la résolution 1887 (2009) ne contreviendra pas aux obligations et engagements des États au titre des régimes existants de non-prolifération dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et d'autres conventions relatives aux questions nucléaires.

La conjoncture est favorable pour que la communauté internationale profite de l'élan actuel afin de progresser en matière de désarmement nucléaire et d'obtenir des résultats concrets à la Conférence d'examen du TNP de 2010.

Nous applaudissons au rôle de chef de file qu'ont assumé les États-Unis et la Russie pour remplacer le Traité START I, qui expire à la fin de l'année. Nous

nous félicitons du lancement de leurs négociations au début de cette année, en vue de poursuivre la réduction de leur nombre respectif de têtes nucléaires et de lanceurs de missiles stratégiques. Néanmoins, pour rendre ce processus pleinement acceptable à la communauté internationale, les résultats des négociations doivent être transparents, irréversibles et vérifiables et, si nécessaire, comporter l'intervention de l'AIEA.

De même, nous saluons la décision des États-Unis de renoncer au système controversé de défense antimissile en Europe. Cela ajoutera à l'atmosphère favorable qui prévaut dans les relations stratégiques entre les États-Unis et la Russie, et permettra d'éviter une nouvelle course aux armements nucléaires en Europe.

Nous encourageons tous les États à mettre de côté leurs divergences politiques sur le désarmement. Ma délégation appelle ceux qui partagent une vision élargie de la sécurité à revoir leur position, en acceptant le fait que la sécurité individuelle est mieux garantie lorsque la sécurité collective repose sur des cadres et normes internationalement reconnus en vertu d'un droit international établi.

Après avoir été dans l'impasse pendant plus de 10 ans, la Conférence du désarmement a marqué une avancée capitale en mai dernier, avec l'adoption par consensus de la décision CD/1864 sur un programme de travail. Après son adoption, l'Indonésie a une nouvelle fois montré qu'elle était déterminée à contribuer au lancement d'une initiative importante. Cependant, nous avons trouvé consternant que le processus s'avère par la suite peu concluant au sujet de la décision de mettre en œuvre le programme de travail. Si nous comprenons qu'il reste encore un certain nombre de problèmes délicats, nous devons agir avec l'optimisme et le sérieux qui nous ont caractérisés l'an dernier et adopter l'année prochaine le Programme de travail de la Conférence par consensus. Le programme de travail publié sous la cote CD/1864 doit servir de base à la Conférence pour se mettre d'accord sur un lancement rapide de ses travaux de fond en 2010.

En tant que pays visé à l'Annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), l'Indonésie accepte sa responsabilité et a conscience de la nécessité de progresser régulièrement vers la ratification du Traité. Le développement qualitatif des armes nucléaires doit prendre fin. Par conséquent, nous

recherchons l'adhésion universelle au TICE, et avant tout celle des États dotés d'armes nucléaires. Nous estimons que du fait de leurs responsabilités et de leur statut particuliers, si les États dotés d'armes nucléaires prennent des mesures concrètes, cela permettra de progresser plus rapidement vers l'entrée en vigueur du TICE, pourvu que les pays visés à l'Annexe 2 le ratifient également.

Même si la Conférence d'examen du TNP de 2005 n'a pas donné de résultats probants, l'Indonésie ne voudrait pas que la situation se reproduise en 2010. Nous sommes prêts à affronter les problèmes qui gênent les activités du Traité depuis 2000. Les documents finaux de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et de la Conférence d'examen de 2000 doivent servir de points de référence à nos activités futures dans la perspective de la Conférence d'examen de 2010. Notre espoir, dont nous savons que la majorité des pays le partagent, est qu'une approche équilibrée, globale et non discriminatoire sera adoptée concernant les trois piliers du TNP.

Pour ce qui est des zones exemptes d'armes nucléaires, nous trouvons encourageant que la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité appuie les efforts faits en vue de conclure des traités établissant des zones exemptes d'armes nucléaires. Dans cette résolution, le Conseil a déclaré que ces traités renforceraient le régime de non-prolifération nucléaire et qu'ils contribueraient à la réalisation des objectifs de désarmement nucléaire. Dans ce contexte, l'Indonésie, en collaboration avec d'autres États parties au Traité de Bangkok, va de nouveau présenter à cette Commission un projet de résolution biennal concernant le Traité sur la Zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. Dans l'esprit de la résolution 1887 (2009), nous encourageons les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait à voter pour le projet de résolution afin qu'il soit adopté par l'Assemblée générale à l'unanimité dès cette année. Ceci enverra un signal positif à la communauté internationale quant à la détermination des États membres d'instaurer la paix et la sécurité pour tous les peuples. Ma délégation se félicite également de l'entrée en vigueur, en juillet 2009, du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, le Traité de Pelindaba, qui représente une importante contribution à la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires.

La conclusion de la cinquante-troisième Conférence générale de l'AIEA en septembre dernier a été marquée par un événement historique. Après presque deux décennies, la Conférence générale a enfin adopté une résolution sur les capacités nucléaires israéliennes (GC(53)/RES/17) qui, entre autres, trouve préoccupante la menace que constitue la prolifération des armes nucléaires pour la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient. Elle appelle Israël à adhérer au TNP et à soumettre ses installations nucléaires au système des garanties généralisées de l'AIEA. L'Indonésie reste entièrement déterminée à appuyer le processus de paix au Moyen-Orient et attache une grande importance à l'instauration d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Nous apprécions l'appui considérable recueilli par la résolution de la Conférence générale sur l'application des garanties au Moyen-Orient (GC(53)/RES/16). Ceci montre que tous les États sont attachés à l'instauration de cette zone. Nous voudrions souligner que nous partageons également la préoccupation exprimée par le Directeur général de l'AIEA, à savoir que pour faire face aux nombreuses lacunes du régime mondial de non-prolifération, il est nécessaire de renforcer et d'autonomiser l'Agence en lui accordant l'autorité juridique et l'appui financier nécessaires.

Dans le cadre de nos efforts pour atteindre les objectifs de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (CIAC), et en tant que pays qui dispose d'une industrie chimique importante, l'Indonésie travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat technique de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). De nombreux programmes de formation à l'intention des différents acteurs ont été mis en place, notamment en ce qui concerne l'élaboration de systèmes d'intervention d'urgence, la sûreté de la gestion des produits chimiques et la promotion de la recherche chimique. Malgré sa contribution et son appui de longue date aux activités de la CIAC, l'Indonésie n'a pas encore eu l'occasion d'exercer des fonctions de direction au sein du Secrétariat technique de l'OIAC. Par conséquent, le Gouvernement indonésien a présenté la candidature de l'Ambassadeur Sudjadnan Parnohadiningrat au poste de Directeur général de l'OIAC pour la période 2010-2014. Nous demandons aux États membres du Conseil exécutif de l'OIAC de bien vouloir soutenir notre candidature pendant la cinquante-huitième session du Conseil exécutif, du 13 au 16 octobre 2009.

Comme convenu à la Conférence d'examen de 2006 de la Convention sur les armes biologiques et à toxines, les États parties concentrent cette année leurs délibérations sur la coopération, l'assistance et les échanges internationaux en matière d'utilisation des sciences et des technologies biologiques à des fins pacifiques. Les récents cas de propagation transfrontière de maladies infectieuses soulignent la nécessité de mettre en place une initiative mondiale concertée. Nous reconnaissons que les pays ont des capacités différentes pour faire face à ce problème. Nous estimons que la coopération et la collaboration internationales sont le seul moyen de garantir l'efficacité des mesures visant à prévenir et combattre les maladies infectieuses et le risque de mauvaise utilisation des agents biologiques. Il convient également de souligner que le renforcement des capacités en matière de surveillance, de détection, de diagnostic et de maîtrise des maladies non seulement sera bénéfique aux pays en développement, mais aussi permettra à la communauté internationale de redoubler d'efforts à cet égard. C'est la raison pour laquelle l'Indonésie et la Norvège ont accueilli ensemble un atelier international sur la Convention sur les armes biologiques et à toxines, sous le thème « Supporting Global Health: Reducing Biological Risk by Building Capacity in Health Security », qui s'est tenu à Oslo en juin 2009.

La prolifération des armes légères illicites constitue une autre menace mortelle. Les armes légères sont les armes de choix dans des conflits violents qui ont des conséquences dévastatrices multidimensionnelles sur les sociétés. Les efforts déployés aux niveaux national, régional et international doivent s'accroître s'agissant de faire face au courtage des armes, de les marquer et de les tracer, de contrôler les transferts, de saisir et détruire les armes légères illicites, avant la prochaine Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, qui se tiendra en juin 2010.

Moins de deux ans après avoir ratifié la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, l'Indonésie a été en mesure de détruire tout son stock de mines antipersonnel. Ceci fait partie de notre engagement de mettre pleinement en œuvre la Convention et de participer aux efforts mondiaux visant à débarrasser le monde des mines. La deuxième Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa, qui doit se tenir en novembre à Cartagena (Colombie), sera extrêmement importante pour examiner les réalisations

passées et les défis et donner une orientation à nos efforts collectifs afin de mettre en œuvre la Convention ces cinq prochaines années. Nous allons continuer de participer activement à la réalisation des objectifs de la Convention.

Il est généralement reconnu que l'utilisation d'armes à sous-munitions dans les zones de conflit a fait un mal inacceptable aux civils et doit prendre fin. Dans le cadre des efforts mondiaux de promotion de la Convention sur les armes à sous-munitions, le Gouvernement indonésien accueillera le mois prochain à Bali la Conférence régionale sur la promotion et l'universalisation de la Convention sur les armes à sous-munitions. La Conférence est coparrainée par les Gouvernements allemand, norvégien, autrichien et australien, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Comité international de la Croix-Rouge.

Tout en reconnaissant le droit qu'ont tous les États de fabriquer, d'importer, d'exporter, de transférer et de stocker des armes classiques afin de se défendre et d'assurer leur sécurité, nous reconnaissons qu'il est nécessaire de régler le problème du commerce non réglementé des armes classiques et de leur détournement vers les marchés illicites. Compte tenu de la sensibilité de la question des armes classiques en ce qui concerne les besoins des États en matière de sécurité et d'autodéfense, il convient d'œuvrer à la conclusion d'un traité sur le commerce des armes en procédant par étapes, de manière ouverte et transparente et sur une base consensuelle. Mon gouvernement est prêt à aller de l'avant en vue de la convocation de la Conférence des Nations Unies relative au traité sur le commerce des armes. Cependant, nous devons tirer parti des dernières sessions du Groupe de travail à composition non limitée visant à l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes pour jeter les bases du nécessaire consensus sur les questions de fond et les questions de procédure avant la Conférence. Il est essentiel que les travaux à cet égard ne débouchent pas sur des concepts nouveaux qui porteraient atteinte au droit inhérent des États à l'autodéfense, notamment leur droit à préserver leur intégrité territoriale.

Pour terminer, l'Indonésie insiste sur l'importance et les effets bénéfiques du multilatéralisme s'agissant de résoudre un grand nombre de problèmes mondiaux. Nous espérons que les travaux de la Première Commission se baseront cette année sur un nouvel élan de coopération afin

d'instaurer une paix équitable et le bien-être dans le monde entier.

**M. Wunna Maung Lwin** (Myanmar) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de vous adresser, Monsieur le Président, les plus sincères félicitations de la délégation du Myanmar pour votre élection unanime à la présidence de la Première Commission à la soixante-quatrième session de l'Assemblée générale. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de ma délégation pour faire avancer les travaux de la Commission sous votre direction avisée. Nous félicitons également les autres membres du Bureau.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom des États membres du Mouvement des pays non alignés.

L'année 2009 est une année d'espoir pour le programme mondial de désarmement. Les déclarations des dirigeants des États dotés d'armes nucléaires en faveur d'une nouvelle réduction des armements, confirmant leur adhésion aux traités et appuyant une action visant à faire face aux défis mondiaux dans le domaine du nucléaire, constituent des avancées encourageantes pour l'ordre du jour du désarmement. L'adoption d'un programme de travail par la Conférence du désarmement (CD/1864) le 29 mai 2009, après 10 ans d'immobilisme, est également un signe prometteur. Mais ces raisons d'optimisme sont contredites par l'absence de recommandations de la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010 et par l'incapacité de la Conférence du désarmement de prendre une décision d'ordre procédural pour entamer des négociations sur les questions de fond. Ces revers ont réfréné l'optimisme suscité en 2009 et nuisent à la confiance normalement accordée aux efforts collectifs de la communauté internationale en matière de désarmement.

Ma délégation salue l'adoption unanime par le Conseil de sécurité, le 24 septembre 2009, de la résolution 1887 (2009), largement appuyée par la communauté internationale. Le climat mondial en 2009, favorable à une réduction des armements, à la non-prolifération et au désarmement nucléaires, doit être maintenu dans les années à venir et les promesses doivent être suivies d'actions concrètes.

Le désarmement nucléaire demeure une priorité pour la délégation du Myanmar. Nous aspirons à la

création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire chargé de mener des négociations sur un programme échelonné de désarmement nucléaire, l'objectif étant d'éliminer totalement les armes nucléaires selon un calendrier déterminé. Ma délégation appuierait néanmoins, comme un premier pas dans la bonne direction, la constitution d'un groupe de travail chargé d'échanger des points de vue et des informations sur des mesures pratiques à prendre en vue de la réduction progressive et systématique des armements nucléaires.

À cet égard, ma délégation salue les initiatives importantes prises en matière de réduction des armements et l'action considérable menée par certains États dotés d'armes nucléaires pour faire avancer l'ordre du jour de la question nucléaire. Nous espérons que de telles activités, menées en conformité avec l'article VI du TNP et les décisions prises lors de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation, conduiront à de nouvelles réductions des armements par tous les États dotés d'armes nucléaires et à l'élimination totale, à terme, des arsenaux nucléaires.

Dans le même ordre d'idées, le Myanmar accueille avec satisfaction la proposition en cinq points présentée en octobre dernier par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, car nous sommes convaincus que le désarmement nucléaire est le seul moyen fiable d'empêcher l'utilisation future de telles armes. Nous devons examiner sérieusement cette contribution importante. À cet égard, je voudrais rappeler que, le 24 septembre 2009, le Secrétaire général a déclaré que « le désarmement nucléaire est la seule voie sensée vers un monde plus sûr » (S/PV.6191, p. 4).

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire des efforts internationaux visant à empêcher la prolifération des armes nucléaires, à accélérer le désarmement nucléaire et à promouvoir la coopération et garantir l'accès à l'énergie nucléaire. Le Myanmar a signé le TNP le 2 décembre 1992 et il est très attaché aux trois piliers du Traité. Un accord de garanties, requis par le TNP, est en vigueur entre l'Agence internationale de l'énergie atomique et le Myanmar. Par ailleurs, le 15 décembre 2005, le Myanmar a signé le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, entré en vigueur le 27 mars 1997.

Le Myanmar considère que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 doit absolument être couronnée de succès et que la mise en œuvre des 13 mesures pratiques en matière de désarmement nucléaire arrêtées à la Conférence d'examen du TNP en 2000 est essentielle à cet égard. Le Myanmar coopérera pleinement avec le Président désigné, M. Libran N. Cabactulan, Ambassadeur des Philippines, en vue du succès de la Conférence d'examen.

En conformité avec son attachement indéfectible aux trois piliers du TNP, le Myanmar présente depuis 1995 à la Première Commission un projet de résolution sur le désarmement nucléaire, appuyé par la majorité des États Membres. Nous tenons à remercier tous les coauteurs du projet de résolution et ceux qui ont voté pour depuis sa première présentation.

Le Myanmar a toujours été très attaché à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires et il présentera donc une nouvelle fois cette année un projet de résolution sur le désarmement nucléaire. Ce projet de résolution sera axé sur l'élimination totale des armes nucléaires, indiquera des mesures et actions provisoires pour les États dotés d'armes nucléaires et formulera en termes généraux différentes approches multilatérales du désarmement nucléaire. J'espère que la Commission appuiera également ce nouveau projet de résolution.

Le programme de travail que nous avons adopté de manière collective le 29 mai dernier à la Conférence du désarmement prévoit des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles. Les négociations du groupe de travail devraient s'appuyer sur le document CD/1299 du 24 mars 1995, mais sans s'y limiter. Ma délégation estime que les efforts visant à la non-prolifération nucléaire devraient être déployés parallèlement à une action similaire en vue du désarmement nucléaire. C'est pourquoi nous serions favorables à un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles qui soit non discriminatoire, multilatéral et internationalement et effectivement vérifiable, avec pour double objectif la non-prolifération et le désarmement.

Un projet de résolution de l'Assemblée générale sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace a bénéficié de l'appui de la majorité écrasante des États Membres, y compris le Myanmar. Ce large appui traduit l'affirmation que l'espace fait partie du

patrimoine commun de l'humanité et doit être utilisé à des fins exclusivement pacifiques. Les instruments juridiques existants ne parvenant pas à empêcher clairement les essais, le déploiement et l'utilisation de tous types d'armes dans l'espace, le Myanmar considère qu'un traité général interdisant les essais, le déploiement et l'utilisation d'armes dans l'espace extra-atmosphérique est nécessaire. En attendant un tel traité, l'interdiction du recours à la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux serait une mesure concrète visant à atteindre cet objectif. À cet égard, ma délégation estime que le document CD/1839 en date du 29 février 2008, qui contient un projet de traité relatif à l'espace, constitue un bon point de départ pour les travaux de la Conférence du désarmement visant à élaborer un tel instrument.

Le seul moyen d'empêcher totalement et efficacement l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires est d'interdire l'utilisation des armes nucléaires, de procéder au désarmement nucléaire et d'éliminer totalement de telles armes. En attendant l'élimination complète des armes nucléaires, les États non dotés de telles armes ayant volontairement renoncé à l'option nucléaire sont en droit d'obtenir des garanties de sécurité, négatives et positives, de la part des États dotés d'armes nucléaires.

Nous estimons que les déclarations unilatérales sur les garanties de sécurité n'ont pas répondu aux exigences des États non dotés d'armes nucléaires. De nombreux pays ne sont pas couverts par les garanties de sécurité apportées par les zones exemptes d'armes nucléaires ou les alliances militaires. L'absence de progrès en matière de garanties négatives de sécurité, alors que le TNP existe depuis des décennies, peut ébranler la confiance des États non dotés d'armes nucléaires dans l'intégrité du Traité. Un instrument international juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité apportées aux États non dotés d'armes nucléaires s'impose depuis longtemps et constitue une condition indispensable d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Cela m'amène aux travaux de la Conférence du désarmement cette année. En décidant, le 29 mai 2009, d'adopter un programme de travail, la Conférence est parvenue à tenir de nouveau son rôle légitime d'unique instance pour des négociations multilatérales sur le désarmement. Cette avancée, qui fait suite à des années d'immobilisme, a besoin d'être suivie d'une nouvelle décision de la Conférence relative aux modalités de la mise en œuvre de ce programme de travail.

La volonté politique des États membres de la Conférence de poursuivre de bonne foi l'objectif de la non-prolifération et du désarmement nucléaires doit être démontrée une nouvelle fois. Ma délégation considère que des négociations restent le meilleur moyen de répondre aux préoccupations en matière de sécurité. L'absence d'engagement est l'ennemi du progrès. Il faut que la Conférence du désarmement ait la capacité de s'appuyer sur les avancées que nous avons réalisées ensemble cette année et d'entamer ses travaux sur de bonnes bases en 2010.

Pour terminer, Monsieur le Président, j'espère sincèrement qu'un climat politique favorable à un contrôle des armements, à la non-prolifération et au désarmement nucléaire régnera également à la Première Commission et que les travaux qui y seront menés sous votre direction avisée seront couronnés de succès grâce à notre volonté commune et aux efforts que nous déploierons pour parvenir à une paix durable et à la sécurité pour tous.

**M. Rai** (Népal) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection à la direction des travaux de la Première Commission. Ma délégation souscrit à l'intervention du représentant de l'Indonésie faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

La croissance ininterrompue des dépenses militaires vient nous rappeler qu'à l'évidence la question du désarmement continue de faire largement l'objet de beaux discours. Il est clair que nous devons faire preuve d'un engagement et d'une volonté politiques forts et partagés si nous voulons réussir à consacrer nos ressources non plus aux terribles armes mais à un développement prospère.

Aujourd'hui, le monde est condamné à un cercle vicieux où alternent course aux armements et menace à la sécurité, mais ce cercle pourrait être brisé en instaurant une atmosphère d'entente commune et en renforçant la confiance mutuelle grâce à une participation aux mécanismes bilatéraux, régionaux et multilatéraux.

Partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Népal a toujours accordé une grande importance à la non-prolifération et à l'élimination de toutes les armes nucléaires. Nous croyons dans le droit inaliénable des États de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans

discrimination, et ce conformément aux dispositions du TNP. Toutefois, les programmes nucléaires pacifiques doivent nécessairement être soumis aux mécanismes de garanties et de vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous devons encore redoubler d'efforts pour faire en sorte que la Conférence d'examen du TNP de 2010 soit couronnée de succès.

Nous voudrions réaffirmer que nous sommes convaincus de l'extrême importance d'une reprise des négociations multilatérales sur le désarmement et nous féliciter de l'adoption, à la soixante-troisième session de l'Assemblée générale, de la résolution 63/50, en date du 2 décembre 2008, sur la promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

La Conférence du désarmement, en tant que seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, devrait entamer des négociations en vue de l'élimination de toutes les armes nucléaires dans un délai déterminé. Elle devrait également s'employer à mener à bien les négociations sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. L'adoption par la Conférence d'un programme de travail pour 2009 (CD/1864) a constitué un signe encourageant qui semble indiquer que cette instance multilatérale de négociation reprend vie.

Le Népal est vigoureusement opposé à toute militarisation de l'espace par un pays quel qu'il soit. L'espace doit rester un lieu réservé aux utilisations pacifiques et ce, pour le bien de l'humanité tout entière.

Nous sommes très préoccupés par le rythme alarmant auquel prolifèrent les armes classiques, et en particulier les armes légères et de petit calibre, et par leur utilisation incontrôlée dans les conflits internes et pour des activités terroristes. La prolifération de ces armes a toute une série de conséquences d'ordre humanitaire et socioéconomique et constitue une grave menace pour la paix, la sécurité, la stabilité et le développement durable aux niveaux national et international. En outre, le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté en 2001, doit être efficacement mis en œuvre.

Nous pensons qu'une convocation rapide de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement permettrait aux

débats sur tout l'éventail des questions relatives au désarmement d'atteindre de nouveaux sommets et instillerait le sentiment de confiance nécessaire pour relancer un multilatéralisme véritable dans les négociations sur le désarmement.

Nous estimons que les traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires contribuent à encourager la confiance et la stabilité dans les régions concernées. Nous accueillons donc avec satisfaction l'entrée en vigueur en 2009 du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et du Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique.

Accueillant sur son territoire le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, le Népal appuie énergiquement les initiatives et arrangements régionaux qui viennent compléter les objectifs plus vastes fixés au plan mondial en matière de désarmement et de non-prolifération. Transféré de New York à Katmandou l'année dernière, le Centre régional est aujourd'hui pleinement opérationnel. Nous nous félicitons qu'il ait été en mesure d'organiser plusieurs conférences régionales même pendant la période transitoire d'installation. Le Centre est un point névralgique des activités de l'ONU en faveur de la paix et du désarmement qui permet de renforcer la confiance entre les États de la région. En tant que tel, et pour pouvoir s'acquitter efficacement de ses responsabilités, il doit être consolidé grâce aux ressources financières et humaines appropriées. J'invite donc les États Membres à contribuer généreusement aux programmes mis en œuvre par le Centre.

Au cours de la présente session de la Commission, nous allons, comme nous l'avons fait les années précédentes, présenter un projet de résolution qui donnera une mise à jour des activités du Centre régional et des faits nouveaux le concernant.

Nos actes doivent refléter nos engagements passés. Il est trompeur de fixer de nobles objectifs en matière de désarmement et de non-prolifération, si nous n'honorons pas nos engagements et n'appliquons par les traités et autres arrangements internationaux que nous avons adoptés.

Ma délégation prend note du fait que les Présidents Obama et Medvedev se sont engagés à parvenir à un monde sans armes nucléaires en s'acquittant de leurs obligations en vertu de l'article VI

du TNP, y compris en élaborant un nouveau traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs. Nous accueillons avec satisfaction également la résolution 1887 (2009) du Conseil de sécurité sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires, adoptée à l'occasion de la réunion au sommet que le Conseil a tenue le 24 septembre.

La force véritable des négociations dépend de l'utilisation optimale des mécanismes des Nations Unies, tels que la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement. Nous devons avoir confiance dans ces mécanismes multilatéraux et les redynamiser afin d'accélérer les négociations multilatérales sur le désarmement et la non-prolifération.

Ma délégation demande sincèrement à la communauté internationale d'entamer avec un élan renouvelé des délibérations multilatérales sur la non-prolifération et le désarmement.

**M. Balé (Congo) :** Monsieur le Président, je voudrais, au nom de ma délégation, joindre ma voix à celle des orateurs qui m'ont précédé pour vous adresser mes félicitations suite à votre élection à la présidence des travaux de la Première Commission. Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau.

Le Congo s'associe aux déclarations faites par l'Indonésie et le Nigéria, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe africain.

Ma délégation voudrait saisir une fois de plus l'occasion que lui offre le présent débat général pour souligner l'importance du désarmement général et complet dans le but d'instaurer et de maintenir la paix et la sécurité internationales. Malheureusement, l'accumulation excessive des armes de destruction massive fait encore peser des incertitudes sur notre planète, tandis que les armes légères et de petit calibre continuent d'alimenter les conflits armés, particulièrement dans les pays en développement. Par ailleurs, la montée du terrorisme et de la criminalité transnationale nourrit la crainte de voir des acteurs non étatiques acquérir des armes de destruction massive, augmentant ainsi les défis à la paix et à la stabilité dans le monde.

Ma délégation demeure convaincue que ces défis ne peuvent être relevés que dans le cadre du multilatéralisme, comme en témoigne d'ailleurs

l'adoption de plusieurs instruments internationaux dans le domaine du désarmement au cours de ces dernières décennies. Il ne reste plus qu'à traduire l'expression de cette volonté politique par la mise en œuvre effective de ces instruments.

Certes, il a fallu que le consensus prévale pour parvenir à ces résultats. C'est pourquoi nous devons poursuivre nos efforts et persévérer dans cette voie au cours de nos présents travaux, de sorte que l'esprit de consensus soit toujours au cœur de notre action commune.

S'agissant des armes classiques, en particulier les armes légères et de petit calibre abondamment utilisées dans les zones des conflits, ma délégation voudrait souligner l'importance et l'urgence de conclure un traité sur le commerce des armes classiques qui soit juridiquement contraignant et de large portée.

Dans cette optique, elle salue le travail réalisé en mars et juillet 2009 par le Groupe de travail à composition non limitée pour un traité sur le commerce des armes, qu'elle encourage à poursuivre ses consultations au cours de la présente session, afin d'amorcer incessamment l'élaboration d'un tel traité.

Par ailleurs, le Congo accorde un intérêt particulier au Registre des armes classiques des Nations Unies, parce qu'il constitue un moyen d'évaluation qui permet de progresser dans le contrôle des armes classiques dans la transparence.

Face aux conséquences humanitaires et socioéconomiques causées par les mines antipersonnel, ma délégation en appelle à l'universalisation de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, aux fins de l'éradication de ce fléau. Elle prie tous les États ainsi que toutes les institutions concernées d'œuvrer ensemble afin d'apporter une assistance multiforme aux pays affectés par les mines ainsi qu'aux victimes et leurs familles.

La prolifération des armes de destruction massive constitue un autre défi majeur pour la paix et la sécurité internationales. C'est ici le lieu de se féliciter du nombre croissant de ratifications des Conventions sur les armes chimiques et sur les armes biologiques et d'exhorter tous les États Membres à y adhérer.

Toutefois, l'accumulation excessive et la prolifération illicite des armes nucléaires demeurent encore un sujet de vives préoccupations. Ce constat

malheureux ne peut qu'inspirer un optimisme tempéré. Cependant, des signes encourageants observés ces derniers mois donnent les raisons d'espérer une ère nouvelle qui s'ouvre sur la voie de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. L'adoption, le 29 mai dernier à Genève, par la Conférence du désarmement de son programme de travail, après 12 ans d'impasse, doit être saluée. Nous fondons aussi l'espoir qu'il s'agit là d'un ressort qui permettra l'ouverture, à court terme, de négociations en vue de parvenir à l'élaboration d'un Traité sur l'interdiction des matières fissiles et autres matières nucléaires explosives à des fins militaires.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est une autre exigence du renforcement du régime de non-prolifération et du désarmement nucléaire. Aussi, ma délégation en appelle-t-elle aux États dont la signature et la ratification sont nécessaires à s'y engager le plus vite possible, afin que l'entrée en vigueur de ce Traité soit effective.

Des promesses ont été faites lors de la réunion du Groupe des Vingt tenue en avril dernier à Londres par deux puissances nucléaires, membres permanents du Conseil de sécurité, de s'engager vers la réduction des armes nucléaires stratégiques. Les membres de cet organe, chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ont exprimé, à l'unanimité, lors du sommet historique du 24 septembre 2009, leur détermination à créer les conditions pour un monde sans armes nucléaires. Ainsi, se fondant sur ces bonnes dispositions, ma délégation se permet d'espérer que le sommet mondial sur la sécurité nucléaire et la Conférence d'examen des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) prévus en 2010, aboutiront à des résultats concrets et significatifs.

Ma délégation voudrait rappeler ici les déclarations faites par les cinq États membres permanents du Conseil de sécurité, dotés de l'arme nucléaire, dans lesquelles ils ont donné aux États non dotés d'armes nucléaires, parties au TNP, des garanties de sécurité contre l'utilisation de telles armes. Tout en reconnaissant le droit inaliénable des États d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, ma délégation en appelle à la communauté internationale de faire des efforts, afin d'œuvrer pour un monde débarrassé de la menace nucléaire. Cette dynamique nouvelle et prometteuse, qui semble se développer aujourd'hui, appelle le soutien de l'ensemble de la communauté

internationale aux différentes initiatives en faveur du renforcement du régime de non-prolifération et du désarmement nucléaires et, surtout, au respect des engagements souscrits par les puissances nucléaires.

Pour terminer, il me semble opportun de relever l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires qui font partie des initiatives et des objectifs poursuivis par la communauté internationale pour un monde exempt d'armes nucléaires. C'est dans cette perspective que s'inscrit le Traité de Pelindaba, entré en vigueur le 15 juillet 2009, qui fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires. Ma délégation voudrait saisir l'occasion de la présente séance pour encourager les autres régions du monde à rejoindre l'Asie centrale et l'Afrique afin de réaliser ce noble objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

**M. Wolfe** (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous prie d'accepter nos chaleureuses félicitations pour votre accession à la présidence de la Première Commission. En effet, nous sommes très heureux de voir un diplomate de notre région présider à la présente session de la Première Commission. Nous présentons aussi nos félicitations aux autres membres du Bureau. Je vous assure du plein appui de ma délégation, dans nos efforts collectifs pour assurer le succès des travaux de la Commission à cette soixante-quatrième session de l'Assemblée générale.

La Jamaïque s'associe à la déclaration faite au début du présent débat par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration qui sera faite par le représentant de Haïti au nom de la Communauté des Caraïbes, à laquelle nous appartenons.

On se souviendra certainement de l'année 2009 comme de l'année au cours de laquelle le programme du désarmement, plutôt moribond, a été ressuscité, relancé et replacé à la tête des questions prioritaires de l'ordre du jour mondial, qui exigent une attention immédiate. Je fais référence à plusieurs événements récents qui ont suscité un sentiment d'espoir renouvelé et une attente que nous allions assister au déblocage, attendu depuis longtemps, des débats sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires qui se trouvaient dans l'impasse. Nous souhaitons sincèrement que la Première Commission tire profit de cette évolution de la situation pour prendre des mesures concrètes en vue d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Premièrement, l'annonce faite à Prague en avril 2009 de l'intention d'œuvrer en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, suivi par l'accord, conclu aussi en avril 2009, des deux premières puissances nucléaires de réduire leurs arsenaux nucléaires, en adoptant d'abord un traité avant la fin de l'année, ouvre la voie à un prolongement de l'élan acquis.

Après une décennie d'impasse et d'inaction, la Jamaïque a été heureuse de se joindre à la communauté internationale pour saluer l'adoption d'un programme de travail par la Conférence du désarmement, le premier pas dans la mise en route des travaux de fond, qui, nous l'espérons, commenceront sérieusement en 2010.

Le 24 septembre, nous avons été témoins d'une séance historique du Conseil de sécurité au niveau des chefs d'État ou de gouvernement (voir S/PV.6191), consacrée à la question du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, et de l'adoption de la résolution historique 1887 (2009), qui engage à instaurer un monde exempt d'armes nucléaires. En outre, suite à cette séance du Conseil de sécurité, un État au moins figurant à l'Annexe 2 s'est engagé à prendre les mesures voulues pour ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Ces faits nouveaux, dont nous ne pouvons que nous féliciter, ont suscité de hautes attentes, qui doivent être traduites en actions concrètes, à commencer par les résolutions et les décisions qui seront adoptées par cette Commission, afin de prendre au mot ceux qui sont à l'origine de la dynamique positive actuelle et de ne pas laisser perdre l'occasion offerte par leurs déclarations. Le message qui sortira de ces délibérations permettra de confirmer le scénario actuel : nous sommes véritablement engagés dans une ère nouvelle, un renouveau d'engagements et d'idées.

Certainement, on ne saurait nier que l'affaire va beaucoup plus loin et englobe la nécessité que tous les États, en particulier les États dotés de l'arme nucléaire, honorent en toute bonne foi leurs obligations en matière de désarmement et de non-prolifération. L'année prochaine – 2010 – nous donnera beaucoup d'occasions de faire avancer le programme de désarmement et de non-prolifération nucléaires, et nous espérons que la Conférence d'examen de 2010 des États parties au Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) tirera parti des succès enregistrés aux conférences d'examen antérieures. De la même manière, cette dynamique positive doit se prolonger

vers la réalisation d'une percée, tellement nécessaire, s'agissant de garantir l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et des progrès importants dans les travaux de la Conférence du désarmement.

La Commission du désarmement, élément central de l'architecture du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, garde toute sa pertinence même si elle n'a pas pu parvenir à un accord sur les points de son ordre du jour au cours de sa dernière session de fond, qui s'est achevée en avril 2008. La Jamaïque appuie les travaux de la Commission et appelle à un dialogue constructif qui permette de parvenir à un consensus et de créer une plate-forme susceptible de faire avancer les travaux de la Commission au cours du prochain cycle. De même, nous approuvons l'action du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, notamment l'établissement possible d'un comité préparatoire, et espérons que la session sera convoquée en temps opportun.

Bien qu'elle continue de lancer des appels énergiques en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires, la Jamaïque soutient le droit de tous les États à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, comme stipulé à l'article IV du TNP, et appelle tous les États engagés dans la mise au point et l'utilisation de l'énergie nucléaire à respecter pleinement les dispositions de l'Agence internationale de l'énergie nucléaire relatives à la vérification, au contrôle et aux garanties afin de fournir les assurances nécessaires à l'établissement de la confiance et de défendre l'intégrité du TNP.

En même temps, les récents événements survenus sur la péninsule coréenne continuent de nous préoccuper car ils risquent de saper le régime du TNP et la stabilité de la région et au-delà. Nous continuons d'exprimer notre appui à une solution diplomatique et engageons instamment les États qui participent aux pourparlers à six pays à reprendre les négociations et à œuvrer en faveur d'une solution à long terme qui prenne en compte les préoccupations de toutes les parties.

Parmi les faits nouveaux positifs inscrits au programme de désarmement pour 2009 figure la création de deux zones exemptes d'armes nucléaires. La Jamaïque salue l'entrée en vigueur du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en

Asie centrale, signé à Semipalatinsk, et du Traité de Pelindaba, portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. En raison des graves menaces qui pèsent sur le maintien de la paix et de la sécurité régionales et internationales, la Jamaïque continue de lancer des appels à un dialogue intergouvernemental urgent en vue de créer de telles zones dans les autres régions du monde où il n'en existe pas actuellement.

La Convention sur les armes à sous-munitions, qui a été ouverte à la signature en décembre 2008, représente le résultat tangible des efforts persistants déployés par la communauté internationale pour faire disparaître les maux et les souffrances provoqués par les sous-munitions qui frappent sans discrimination les populations civiles, ce qui constitue une violation flagrante du droit international humanitaire. La Jamaïque a signé la Convention en juin 2009 et elle s'efforcera de la ratifier dans les meilleurs délais possibles. Nous avons bon espoir que la Convention inspirera une confiance renouvelée dans le programme de désarmement et qu'elle servira de catalyseur aux travaux tendant à éliminer des armes qui frappent sans discrimination et ont un impact mortel sur les populations civiles.

Le redémarrage du programme mondial de désarmement est, à n'en pas douter, d'une très grande importance et doit être appuyé sur tous les fronts. En même temps, toutefois, il est urgent que la communauté internationale agisse de manière résolue pour mettre un frein au commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui facilite la violence et entrave tous les aspects de nos activités de développement. En effet, on estime que chaque année les armes légères tuent 300 000 personnes au moins, aussi bien dans des situations de conflit que dans d'autres situations, et qu'elles blessent ou handicapent des milliers d'autres. Nous ne pouvons pas ignorer ce fait ignoble, surtout alors que son impact, pour une part de plus en plus importante, résulte du commerce illicite de ces armes.

L'issue positive de la troisième Réunion biennale des États chargés d'examiner l'application du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects ne représentera rien si des pays en développement comme la Jamaïque ne sont pas équipés des moyens nécessaires pour s'acquitter effectivement de leurs engagements. Les demandes d'assistance technique et financière doivent être entendues. Nous

devons nous engager à prendre maintenant des mesures efficaces.

Nous réitérons avec force notre appel à transformer l'instrument international sur le marquage et le traçage des armes légères et de petit calibre en un accord juridique contraignant, et à envisager sérieusement d'inclure les munitions dans le Programme d'action relatif aux armes légères. De même, la Jamaïque appuie sans réserve la conclusion d'un traité sur les armes légères et de petit calibre et œuvrera vigoureusement à cette fin avec ses partenaires.

Nous saluons le travail réalisé par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Amérique latine et dans les Caraïbes, notamment dans le domaine du commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Nous formons de nouveau l'espoir que le Bureau des affaires de désarmement continuera de développer et d'élargir les opérations du Centre pour le bénéfice de toute la région. Nous tenons à reconnaître l'appui immense fourni par le Centre régional aux États membres de la Communauté des Caraïbes.

Dans le contexte des énormes dépenses militaires mondiales, qui continuent d'augmenter chaque année, le lien entre désarmement et développement mérite une plus grande attention. Nous continuons de penser qu'aujourd'hui plus que jamais, en particulier dans le contexte de l'actuelle crise économique et financière mondiale, le moment est venu de rediriger une partie importante de ces fonds au bénéfice des initiatives mondiales en faveur du développement et des stratégies d'éradication de la pauvreté.

Pour terminer, comme je l'ai dit plus tôt, l'évolution positive de la situation survenue ces derniers mois dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires fournit une base solide à partir de laquelle les délégations devront s'engager de nouveau à faire avancer les travaux de la Commission. La Jamaïque promet son plein appui. C'est à nous désormais qu'il incombe de saisir cette occasion et d'utiliser au mieux ce nouveau climat positif.

**M. Gerasimovich** (Bélarus) (*parle en russe*) : Qu'il me soit permis, au nom de la délégation de la République du Bélarus, de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Vous pouvez pleinement compter sur l'appui et la coopération de notre délégation.

À l'heure actuelle, dans le contexte général des relations internationales, la question de la sécurité internationale, de la maîtrise des armements et du désarmement occupe une place de plus en plus éminente, ce qui ne peut être que cause d'optimisme. Nous devons maintenir cette nouvelle vitalité dans le processus de négociations afin de ne pas laisser échapper cette occasion de remédier à la crise et à la stagnation qui caractérisent cette question ces dernières années.

La République du Bélarus a suivi avec grand intérêt la séance que le Conseil de sécurité a tenue le 24 septembre 2009, consacrée exclusivement aux questions de la non-prolifération et du désarmement (voir S/PV.6191). Cette séance a été particulièrement importante compte tenu du fait que, récemment, nous avons assisté à une baisse du niveau de confiance dans les relations internationales des divers acteurs. Ces phénomènes nuisent au fonctionnement du régime de non-prolifération nucléaire, fondé sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), et sapent la confiance dans ce régime et, par suite, son efficacité. Nous espérons que la résolution adoptée par le Conseil de sécurité [résolution 1887 (2009)] nous permettra de progresser dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération.

Le Bélarus considère toujours que le TNP est la pierre angulaire du système actuel de sécurité internationale. Nous croyons que le maintien et le renforcement du Traité sont la priorité absolue de la communauté internationale. Nous jugeons important d'adopter une approche prudente vis-à-vis des traités et autres accords internationaux qui promeuvent le renforcement et la prorogation indéfinie du TNP, ainsi que des accords adoptés pendant les Conférences d'examen du TNP. Nous exprimons notre souhait de voir la Conférence d'examen du TNP de 2010 couronnée de succès, en particulier depuis que les résultats de la troisième session du Comité préparatoire ont montré qu'il y avait de bonnes raisons d'espérer.

La République du Bélarus est favorable à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), comme l'a déclaré le 24 septembre 2009 le Ministre des affaires étrangères et chef de la délégation bélarussienne, M. Sergei N. Martynov, à la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du TICE. Nous nous félicitons du résultat de cette conférence et nous sommes convaincus qu'elle insuffle un nouvel élan politique au

processus de ratification du Traité et renforce le régime du TNP.

Le Bélarus appelle les États qui n'ont pas encore adhéré au TICE à le faire dès que possible. Nous pensons que la priorité essentielle pour renforcer le régime de non-prolifération est d'instaurer une confiance et un respect mutuels entre les États, aussi bien ceux qui sont dotés d'armes nucléaires que ceux qui ne le sont pas. Nous estimons que l'offre de garanties de sécurité négative juridiquement contraignantes aux États non dotés d'armes nucléaires et la mise en application sans condition des accords déjà convenus dans ce domaine sont des mesures importantes de renforcement de la confiance.

En tant qu'État qui a renoncé volontairement à la possession d'armes nucléaires, nous nous félicitons de toutes les initiatives qui apportent une véritable contribution aux efforts internationaux de non-prolifération et de désarmement. À ce sujet, le Bélarus, en tant qu'État partie au Traité START, voit d'un bon œil l'orientation générale du processus de négociation entre la Fédération de Russie et les États-Unis sur des réductions et des restrictions supplémentaires des armes stratégiques offensives, ainsi que l'intention de ces pays de conclure de nouveaux accords juridiquement contraignants.

En ce qui concerne l'examen d'ensemble des processus de non-prolifération et de désarmement, nous devons nous rappeler que chaque État partie possède le droit inaliénable de mener des activités nucléaires pacifiques. Le Bélarus est convaincu que les mécanismes actuellement à disposition de la communauté internationale garantissent à tous les États intéressés un accès équitable et non discriminatoire à la production d'énergie nucléaire.

Nous pensons que les prochaines mesures de la communauté internationale doivent se concentrer non pas sur la restriction des droits des États à faire usage de l'énergie nucléaire pacifique, mais plutôt à créer une atmosphère de confiance accrue qui favoriserait sans nul doute la mise en œuvre pratique des décisions déjà prises dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement.

Le Bélarus appuie le lancement d'un processus de négociation actif à la Conférence du désarmement à Genève. Le fait que la Conférence, après un arrêt de 10 ans, a été en mesure de parvenir à un accord sur son programme de travail (CD/1864) nous rend optimistes. Nous pouvons à présent espérer que le forum de

négociation de Genève commencera ses travaux l'année prochaine au plus tard.

De son côté, le Bélarus, en tant que membre de la Conférence, fera des efforts concertés pour revitaliser un processus de négociation constructif à la Conférence. À cette fin, nous comptons sur l'appui et les efforts de toutes les délégations qui participeront aux travaux de la Conférence.

Une question importante sur le front de la non-prolifération et du désarmement est l'interdiction de la production des matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres engins explosifs. Nous espérons que les négociations qui auront lieu dans le cadre de la Conférence du désarmement produiront des résultats positifs. La prévention de la prolifération des armes de destruction massive ainsi que des technologies et matières connexes est un objectif important, étant donné la menace que fait peser le terrorisme international. Le Bélarus procède actuellement à une politique équilibrée dans le domaine des contrôles à l'exportation, et prend toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité.

Je souhaite également noter que, cette année, nous avons rejoint l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Nous pensons que cette initiative peut accroître les efforts collectifs pour étayer la coopération internationale afin d'éliminer les conséquences des actes de terrorisme nucléaire.

Le Bélarus encourage la poursuite des travaux sur l'adoption d'autres normes juridiquement contraignantes destinées à prévenir du déploiement d'armes dans l'espace. Nous appuyons la nécessité d'une adhésion stricte de tous les États aux accords dans le domaine des restrictions d'armes et en faveur du désarmement dans l'espace.

Parmi les nouveaux défis à la sécurité nationale et internationale, nous sommes préoccupés par l'utilisation des technologies de l'information et des communications contre les intérêts des États dans les secteurs politique, militaire, économique, scientifique et technique, qui devient chaque jour une menace plus sérieuse. À cet égard, le Bélarus se félicite de la création, par le Secrétaire général, d'un groupe d'experts gouvernementaux sur cette question. Le Bélarus a l'intention de participer activement aux activités de ce groupe.

Nous pensons qu'il est nécessaire de poursuivre les débats, dans le cadre de l'ONU, sur le contrôle des armes légères et des armes de petit calibre. Nous insistons sur l'importance de se conformer aux obligations adoptées au titre du Programme d'action relatif aux armes légères. Nous espérons également que la réunion qui aura lieu en 2010 pour examiner la mise en œuvre de ce document insufflera un nouvel élan à la lutte contre le commerce illicite de ces armes.

Nous prenons note de l'importance de créer une dimension régionale dans les domaines du contrôle des armes légères et de petit calibre et de la bonne coopération qui existe entre l'ONU et les organisations régionales sur cette question. La collaboration réussie entre l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le Programme des Nations Unies pour le développement au Bélarus, qui s'est concentrée sur le renforcement des capacités en matière de gestion des stocks d'armes légères, en s'attachant surtout à assurer la sécurité de leur stockage, en constitue un bon exemple.

Pour terminer, je voudrais souhaiter plein succès à tous les délégués dans leur travail.

**M. Hassan** (Soudan) (*parle en arabe*): Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cette importante Commission, et noter que vous venez d'un pays qui a fait d'importantes contributions dans le domaine du désarmement. Nous voudrions également féliciter les autres membres de la Commission de leur élection. Je souhaiterais aussi remercier M. Sergio Duarte, Haut-Représentant du Secrétaire général pour les affaires de désarmement, de sa déclaration détaillée lors de la séance d'ouverture de la Commission.

Par ailleurs, nous remercions le secrétariat de la Première Commission pour le bon fonctionnement du mécanisme multilatéral de coopération dans le domaine du désarmement, destiné à renforcer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Soudan s'aligne sur les déclarations faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et le représentant du Nigéria au nom du Groupe africain.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour débattre du désarmement et de la sécurité internationale, à un moment où le monde connaît un certain nombre d'événements régionaux et internationaux en rapport avec cette même question. La seule façon de garantir la

paix et la sécurité internationales passe par une action multilatérale pour lutter contre les dangers de la prolifération nucléaire et la dissémination des armes de destruction massive. Nous ne pouvons pas déstabiliser l'équilibre actuel des pouvoirs mais, en même temps, nous devons résister à l'attitude paternaliste que certains États dotés d'armes nucléaires adoptent vis-à-vis des États non dotés d'armes nucléaires.

Il est malheureux de constater que des échecs répétés ont été enregistrés dans le mécanisme de désarmement de l'ONU ces dernières années, et que les principales puissances ont continué de développer des technologies chimiques, biologiques et nucléaires. Nous sommes témoins d'une compétition du développement technologique et d'essais de nouvelles générations d'armes, sous le prétexte de renforcer la sécurité nationale, malgré tous les traités, protocoles et autres instruments qui interdisent ces pratiques. La majorité des Membres de l'Organisation estiment qu'il y a une certaine sélectivité et un manque d'égalité et de justice dans la façon dont sont abordées les questions relatives au désarmement, ce qui ne fait que renforcer les doutes quant à l'efficacité et à la mise en œuvre de ces instruments. La force de ces instruments ne tient pas au nombre de signatures qu'ils ont recueillies, mais à l'engagement que prennent tous les pays de les mettre en œuvre, de façon équitable et non discriminatoire.

Nous nous félicitons de l'adoption par la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), à sa cinquante-troisième session, de nouvelles résolutions concernant Israël et la situation au Moyen-Orient (GC(53)/RES/17 et CG(53)/RES/16, respectivement). Nous notons également avec satisfaction l'importance attribuée à la Conférence du désarmement, en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement dans tous ses aspects. À cet égard, nous saluons les initiatives qui ont conduit à l'adoption du programme de travail de la Conférence du désarmement en mai dernier (CD/1864). Ici, je voudrais remercier un État frère, l'Algérie, des efforts qu'il a déployés pour parvenir à une décision consensuelle à la Conférence. Le Soudan souhaite également que la Conférence aborde le désarmement dans le contexte de la crise financière internationale actuelle et de son incidence négative sur les pays en développement, dans le but de voir les États les plus puissants réduire leurs dépenses militaires, afin que nous puissions donner la priorité aux objectifs du

Millénaire pour le développement ainsi qu'à d'autres problèmes humanitaires plus pressants tels que la pauvreté, les catastrophes naturelles, l'environnement et le développement durable.

L'ensemble de la communauté internationale sent qu'il y a un besoin pressant d'établir des zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes régions du monde. Nous insistons sur cette question car nous estimons qu'il s'agit du moyen le plus rapide et le plus sûr de concrétiser la non-prolifération et le désarmement et de garantir la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. La sécurité, comme nous le savons tous, est indivisible.

Plus de la moitié des pays du monde sont parties à des traités portant création de zones exemptes d'armes nucléaires. Malheureusement, certaines régions du monde sont sujettes à des conflits, et nous devons veiller à ce qu'elles soient débarrassées des armes nucléaires. Nous aurions déjà pu réaliser ceci au Moyen-Orient si Israël n'avait pas refusé de placer son programme nucléaire sous le régime de garanties généralisées de l'AIEA. Ce programme constitue en lui-même une menace réelle à la sécurité et à la stabilité du Moyen-Orient, et au monde entier. Nous appelons toutes les parties concernées à signer et à mettre en œuvre le Traité de Pelindaba, qui a fait de l'Afrique une zone exempte d'armes nucléaires.

Le Soudan participe activement aux efforts de désarmement. Nous avons été parmi les premiers à rejoindre et à ratifier les traités et instruments internationaux pertinents tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité de Pelindaba, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi que d'autres instruments internationaux, notamment le Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques. Dans ces circonstances, nous insistons sur la nécessité que les pays n'aient recours à l'énergie nucléaire et ne mènent des activités dans ce domaine qu'à des fins pacifiques.

Nous insistons également sur l'importance de traiter la question de la non-prolifération des armes légères par le biais d'instruments internationaux. Nous tenons à souligner que le Soudan a participé activement aux ateliers régionaux et internationaux sur la question en Jordanie, au Caire, à Nairobi, à Addis-Abeba, en Algérie et à New York. La question des armes légères est prioritaire pour le Soudan, du fait de l'impact qu'ont ces armes dans de nombreuses zones

de conflit en Afrique, et qui est sans commune mesure avec la dénomination desdites armes.

Mon pays, au même titre que de nombreux autres pays, souffre de ce phénomène parce que la prolifération des armes légères est liée aux problèmes économiques, qui sont eux-mêmes compliqués par les catastrophes naturelles dues aux sécheresses, à la désertification et au changement climatique. Ces phénomènes ont exacerbé la concurrence qui fait rage autour des pâturages et de l'eau, et se procurer ces armes est donc devenu une tradition sociale dans certaines tribus. Ainsi, essayer de contrôler ces armes n'est pas chose facile. Le Soudan réalise mieux que tout autre pays à quel point ces armes sont dangereuses; c'est pourquoi nous sommes très présents au sein des instances régionales et internationales compétentes. Nous avons également pris des mesures à l'échelle nationale, et notamment mis en place un bureau national de lutte contre le commerce illicite des armes légères, car nous estimons qu'il y a un lien entre la prolifération de ces armes et la criminalité transnationale organisée, le terrorisme et le trafic de drogues.

Le Soudan a donc pris la tête des efforts multilatéraux déployés par l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté des États sahélo-sahariens, en plus de nos efforts bilatéraux avec les pays voisins pour délimiter les frontières et resserrer les contrôles et les contrôles douaniers.

Nous affirmons également que les fabricants d'armes sont les principaux responsables. Les petits pays n'ont pas l'entière responsabilité d'essayer de contrôler le commerce des armes légères. L'exportation de ces armes par les pays producteurs doit s'arrêter afin d'empêcher les individus et les groupes dangereux de se les procurer et afin d'éviter qu'elles ne finissent éventuellement entre les mains de terroristes. Nous soulignons que les pays touchés par la prolifération de ces armes doivent recevoir un appui et une assistance techniques, conformément à la partie II du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

**M. Sinhaseni** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter sincèrement l'Ambassadeur Cancela de son élection à la présidence de la Commission. Je suis certain que grâce à sa grande expérience et à ses nombreuses compétences, il mènera

en souplesse les travaux de cette Commission vers un résultat positif. J'adresse également mes félicitations à tous les autres membres du Bureau.

D'emblée, je voudrais dire que la Thaïlande s'associe aux déclarations prononcées par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le représentant du Myanmar au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Les travaux de cette Commission sont indispensables pour promouvoir la paix et la sécurité internationales. De nos jours, les menaces à la paix et à la sécurité internationales ont de multiples facettes et exigent de tous les pays une réaction concertée. Selon nous, le désarmement est une solution fondamentale qui nous permettrait de réduire véritablement le nombre de conflits armés et le danger que représente la prolifération des armes de destruction massive et des armes classiques.

La raison d'être du désarmement est claire et simple : plus le nombre d'armes augmente et plus leur puissance s'accroît, plus grands sont les risques pour la paix et la stabilité. La science permet désormais à l'être humain de causer d'énormes ravages à une échelle sans précédent par l'utilisation d'armes de destruction massive, qu'elles soient nucléaires, biologiques ou chimiques. Les armes classiques, y compris les armes légères, ont une puissance moindre mais sont dans les faits peut-être plus meurtrières car elles sont aisément disponibles et font le plus grand nombre de victimes dans le monde.

Cette année, plusieurs avancées positives et encourageantes ont été réalisées, notamment l'accord entre les États-Unis et la Fédération de Russie en vue de conclure un traité remplaçant le Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs, l'adoption d'un programme de travail par la Conférence du désarmement, enfin la position et la détermination unanimes sur les questions de désarmement et de non-prolifération exprimées lors du récent sommet du Conseil de sécurité (voir S/PV.6191). L'élan né de ces faits nouveaux est encourageant. Le moment est maintenant venu d'obtenir des résultats concrets.

La question de la non-prolifération des armes nucléaires est décisive et cruciale. Si l'année 2010 marquera le quarantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le monde doit aujourd'hui faire face

aux dangers que représente la prolifération des armes nucléaires. À la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, nous devons œuvrer de concert pour parvenir à un accord sur des mesures concrètes à prendre en vue de la pleine mise en œuvre du Traité. Les trois piliers du Traité – désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques – doivent faire l'objet d'un examen équilibré. Nous espérons également que cette conférence examinera avec sérieux les mesures relatives aux moyens de renforcer les garanties nucléaires ainsi que les mesures de confiance et la question de la transparence, qui sont des éléments subsidiaires aux objectifs du Traité.

La Thaïlande a défendu activement le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et considère que la création de zones régionales exemptes d'armes nucléaires s'inscrit dans le prolongement des principes du TNP et constitue une avancée concrète vers l'objectif final d'un monde exempt d'armes nucléaires. C'est pourquoi mon pays appuie pleinement l'organisation d'une deuxième Conférence des États parties et signataires de traités établissant des zones libres d'armes nucléaires avant la tenue de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010.

La Thaïlande salue l'action menée par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin de s'assurer que les activités nucléaires ne soient pas détournées à des fins militaires et de veiller au respect des obligations prises en matière de non-prolifération en vertu du TNP. L'AIEA étant le seul organisme international de vérification du régime mondial de non-prolifération, ses compétences techniques sont indispensables pour garantir la solidité de ce régime. Nous appelons tous les États Membres à coopérer pleinement avec l'Agence. Nous invitons également l'Agence à continuer de travailler de façon indépendante et transparente.

La Convention sur les armes chimiques (CIAC) et la Convention sur les armes biologiques (CIAB) sont également des instruments juridiques essentiels pour empêcher la prolifération des armes de destruction massive. Nous sommes favorables à ce que ces deux conventions aient un caractère universel et soient pleinement mises en œuvre.

L'Atelier international sur la Convention sur les armes biologiques pour la santé mondiale : réduire le risque biologique par le renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire, organisé à Oslo en juin 2009, a été une avancée concrète dans la lutte visant à contenir les menaces que représentent le terrorisme biologique et les catastrophes, naturelles ou anthropiques. De même, le Colloque Asie-Pacifique sur les nouvelles données en matière de sécurité chimique, de sécurité et de lutte contre le terrorisme chimique, qui s'est tenu également en juin dernier à Canberra (Australie), était axé sur des questions scientifiques, techniques et politiques et a permis de mieux connaître le lien existant entre sécurité chimique, sécurité et terrorisme. Ces deux initiatives ont réaffirmé la pertinence de la CIAC et de la CIAB en matière de sécurité aujourd'hui.

La menace posée par l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques reste très préoccupante. La Thaïlande appuie la mise en œuvre effective de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui constitue un élément essentiel de la non-prolifération et de la lutte contre le terrorisme. Nous nous félicitons de la tenue de la réunion à composition non limitée, organisée du 30 septembre au 2 octobre derniers par le Comité du Conseil de sécurité créé en vertu de la résolution 1540 (2004), dans le cadre de l'examen complet de cette résolution, et à laquelle de nombreuses autres organisations internationales, régionales et sous-régionales ont participé.

La prolifération des armes légères et de petit calibre continue de menacer sérieusement la paix, la sécurité et le développement dans différentes parties du monde car ces armes sont bien plus courantes et répandues que les armes de destruction massive. Même si leur calibre est restreint, lorsqu'elles sont utilisées en conjonction avec un conflit armé, la criminalité organisée ou le terrorisme, ces armes continuent de causer des destructions massives.

La Thaïlande appuie par conséquent le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous considérons qu'il s'agit d'un cadre multilatéral essentiel pour freiner la prolifération des armes légères et de petit calibre. Je tiens ici à saluer la troisième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, organisée l'année dernière. Nous estimons qu'elle a contribué à faire avancer la

mise en œuvre du Programme d'action. Nous espérons que la quatrième Réunion biennale des États, qui se tiendra l'année prochaine, donnera un nouvel élan aux efforts visant à lutter contre le commerce illicite et le trafic des armes légères et de petit calibre.

La Thaïlande réaffirme son appui aux efforts internationaux en vue d'un traité sur le commerce des armes, qui pourrait véritablement assurer un transfert responsable des armes classiques. Nous nous félicitons des progrès réalisés cette année aux deux sessions de fond du Groupe de travail à composition non limitée pour un traité sur le commerce des armes : établissement de normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques. Compte tenu des importantes différences de positions entre les États Membres, nous estimons que, dans le cadre de négociations multilatérales, les pays fabriquant des armes, les pays exportateurs et les pays importateurs d'armes devraient débattre des moyens d'établir une coopération en partageant leurs expériences et leurs compétences.

La Thaïlande œuvre activement à la mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. En même temps que nous intensifions nos opérations de déminage, nous continuons d'attacher une grande importance aux conséquences socioéconomiques des mines terrestres et à l'assistance aux victimes. En notre qualité de coprésident du Comité permanent sur l'assistance aux victimes des mines et la réintégration sociale et économique, nous apprécions l'occasion qui nous est offerte de mettre l'accent sur la question de l'assistance aux victimes à la Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, qui se tiendra à la fin de l'année à Cartagena (Colombie).

En tant qu'État non membre participant à la Conférence du désarmement, la Thaïlande reconnaît l'importance de la Conférence, unique instance de négociations multilatérales sur le désarmement. Les résultats des travaux des organes subsidiaires de la Conférence pouvant avoir une influence sur d'autres pays que ses États membres, nous espérons que la Conférence s'orientera vers une plus grande ouverture. En attendant, nous nous félicitons de ce que, après des années d'immobilisme, la Conférence soit parvenue à adopter un programme de travail pour 2009. Nous continuons d'espérer que la Conférence sera en mesure

de reprendre ses négociations sur les questions de fond à sa session de 2010.

Pour terminer, ma délégation est convaincue que les débats, les discussions et la suite donnée aux résolutions à la Première Commission ne constituent pas une fin en soi. La réalisation de nouveaux progrès en matière de désarmement exige de mener une action conjointe. Ma délégation s'engage à travailler en étroite collaboration et de manière constructive avec les autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies afin d'atteindre nos objectifs communs de paix et de prospérité.

**M<sup>me</sup> Higgie** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Conformément à votre requête de ce matin, Monsieur le Président, je m'abstiendrai de tout commentaire de félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence et j'insisterai sur le fait que vous avez invité toutes les délégations présentes à saisir les possibilités qui s'offrent actuellement à elles en cette période décisive pour le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération. Vous pouvez compter sur le plein appui de la Nouvelle-Zélande dans la tâche qui vous échoit de nous guider vers la réalisation de cet objectif.

L'année 2009 a vu un regain d'attention pour les questions relatives aux armes nucléaires. En tant que pays qui peut s'enorgueillir d'avoir toujours promu le désarmement nucléaire, nous trouvons encourageant l'engagement renouvelé en faveur d'un monde sans armes nucléaires manifesté par les dirigeants internationaux dans le monde entier. Comme le nouveau Premier Ministre néo-zélandais, John Key, l'a souligné dans son allocution à l'Assemblée générale cette année :

« Nous devons tous profiter pleinement de ce moment historique pour faire avancer le programme de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous devons à notre génération et aux générations futures de concrétiser notre vision d'un monde exempt d'armes nucléaires. » (A/64/PV.8, p. 36)

Des efforts sont déjà en cours. Nous nous félicitons que les États-Unis et la Fédération de Russie se soient engagés à conclure un nouvel accord bilatéral de réduction des armes nucléaires d'ici à la fin de l'année et nous invitons ces deux parties à adopter une approche ambitieuse. Nous accueillons avec satisfaction la volonté du Président Obama de s'efforcer d'obtenir que les États-Unis ratifient le

Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Nous exhortons les autres États visés à l'Annexe 2 à faire de même. Comme l'a souligné le Ministre néo-zélandais des affaires étrangères, Murray McCully, durant la Conférence organisée pour faciliter l'entrée en vigueur du TICE, le mois dernier, le TICE demeure une étape fondamentale du processus devant mener à un monde exempt d'armes nucléaires.

Le rôle moteur joué par le sommet du Conseil de sécurité sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires (voir S/PV.6191) et par la résolution 1887 (2009) adoptée à cette occasion est également très appréciable et imprime une forte dynamique à nos efforts.

La Nouvelle-Zélande a salué l'avancée historique réalisée cette année par la Conférence du désarmement qui, pour la première fois depuis plus de 10 ans, s'est entendue sur un programme de travail. Toutefois notre enthousiasme a été tempéré par le fait que, depuis, la Conférence n'a malheureusement pas réussi à s'accorder sur la mise en œuvre de ce programme. Ce n'est pas le moment de laisser des règlements rigides contrarier les espoirs de progrès de la communauté internationale. Il est impératif que tous les membres de la Conférence coopèrent pour faire en sorte que les travaux de fond sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence commencent en janvier 2010, en particulier les négociations trop longtemps différées sur un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

Nous sommes désormais à la veille de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2010, qui marquera une étape décisive non seulement pour le Traité lui-même, mais aussi pour le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Ma délégation a déjà fait connaître ses vues sur l'impérieuse nécessité d'honorer les engagements pris en matière de désarmement nucléaire dans le cadre de la déclaration faite au nom de la Coalition pour un nouvel agenda par l'Ambassadrice du Brésil.

À l'évidence, un effort collectif sera nécessaire pour faire en sorte que la Conférence d'examen parvienne à un résultat concret – un résultat qui place le TNP en position de répondre aux défis contemporains de la non-prolifération nucléaire et fasse progresser le programme de désarmement nucléaire. La Nouvelle-Zélande est prête à assumer sa part de responsabilité pour parvenir à un accord sur des

mesures concrètes en faveur de la mise en œuvre de chacun des piliers du Traité.

L'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) fait partie intégrante du régime de non-prolifération nucléaire et la Nouvelle-Zélande est fière d'avoir contribué à ses travaux et aux autres efforts déployés en faveur de la non-prolifération nucléaire en présidant la Conférence générale de l'Agence cette année. Les garanties sont une composante fondamentale du travail de vérification de l'AIEA. Nous notons que le Directeur général de l'AIEA estime que le Protocole additionnel est indispensable pour que l'Agence soit en mesure de fournir les garanties nécessaires quant au caractère pacifique des programmes nucléaires. Nous exhortons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à conclure sans tarder un protocole additionnel avec l'AIEA.

La Nouvelle-Zélande partage les préoccupations de la communauté internationale face aux interrogations qui subsistent concernant le programme nucléaire iranien. Nous demandons instamment à l'Iran de respecter les résolutions du Conseil de sécurité et de coopérer pleinement aux efforts de l'AIEA. Nous prenons note de l'accord intervenu entre l'Iran et l'AIEA concernant l'accès à l'installation nucléaire dans la ville de Qom récemment révélée et nous invitons instamment l'Iran à accorder à l'AIEA un accès total et en toute transparence à ce site.

Comme d'autres, la Nouvelle-Zélande a condamné l'essai nucléaire auquel a procédé la République populaire démocratique de Corée dans le courant de l'année. La décision de la République populaire démocratique de Corée de chercher à se doter d'armes nucléaires représente une grave attaque portée contre le régime de non-prolifération nucléaire et la sécurité et la stabilité de la région Asie-Pacifique. Nous estimons qu'un dialogue de bonne foi est le meilleur moyen de parvenir à un règlement pacifique et global du problème. Nous exhortons donc la République populaire démocratique de Corée à reprendre sans tarder les pourparlers à six pays.

La Nouvelle-Zélande est pleinement déterminée à lutter contre les conséquences humanitaires des armes classiques. Ces armes ont de profondes répercussions sur la vie quotidienne dans de nombreuses régions du monde et suscitent l'inquiétude également parmi les peuples de ma région, le Pacifique. La communauté internationale doit de manière prioritaire riposter aux problèmes que posent les armes classiques.

Nous avons conscience des effets que le commerce illicite des armes continue d'avoir sur la sécurité mondiale. C'est un facteur qui alimente les conflits, le terrorisme et la criminalité transnationale et un obstacle considérable au développement durable. Nous sommes convaincus qu'un traité complet et juridiquement contraignant sur le commerce des armes, qui établirait des normes universelles pour l'importation, l'exportation et le transfert des armes classiques, aurait de fortes retombées positives au plan humanitaire partout dans le monde. Nous devons intensifier nos efforts en faveur de l'élaboration d'un traité sur le commerce des armes pour régler ces problèmes et nous nous associons à tous ceux qui appellent à l'ouverture de négociations dès l'année prochaine.

La Nouvelle-Zélande s'enorgueillit d'avoir joué un rôle phare dans les négociations sur la Convention sur les armes à sous-munitions. Compte tenu des dividendes humanitaires qu'aura cette convention, nous nous félicitons des progrès vigoureux réalisés vers son entrée en vigueur. En ce qui le concerne, le Gouvernement néo-zélandais a placé l'adoption de la loi permettant de ratifier cet important traité au rang de ses priorités. Nous attendons avec intérêt de participer à la première Réunion des États parties à cette convention et nous accueillons avec satisfaction la proposition de la République démocratique populaire lao d'accueillir cet événement historique.

Les bons résultats obtenus dans le domaine des armes à sous-munitions sont dus en grande partie au travail précurseur accompli par la Convention sur les mines antipersonnel. Grâce à cette convention, des avancées importantes ont été réalisées en matière de déminage des zones touchées, de destruction des stocks et d'assistance aux victimes. Toutefois, notre travail n'est pas terminé, et nous nous félicitons vivement de voir que l'assistance aux victimes sera un thème central de la deuxième Conférence d'examen qui aura lieu en Colombie d'ici à la fin de cette année. Nous remercions la Colombie, le pays hôte, et la Norvège, Président désigné, pour l'excellente préparation de cet événement. La Ministre néo-zélandaise du désarmement et du contrôle des armements, Georgina te Heuheu, a l'intention de se rendre au Sommet de Cartagena.

L'année 2009 a été une année pleine de promesses. La vision de Prague ainsi que d'autres déclarations fortes à l'appui d'un monde exempt d'armes nucléaires annoncent une ère nouvelle pour le

désarmement et la non-prolifération nucléaires dans le monde. C'est à nous maintenant de nous montrer à la hauteur de cette occasion historique.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je voudrais rappeler aux délégués que la liste des orateurs n'a cessé de s'allonger pendant les séances de la Première Commission consacrées au débat général. Aujourd'hui, nous avons entendu 18 orateurs et nous avons reçu deux demandes au titre de l'exercice du droit de réponse. Conformément à l'article 73 et à l'annexe 5 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les délégations doivent exercer leur droit de réponse à la fin des séances de la journée. Par conséquent, je voudrais prier les délégués de se montrer compréhensifs et aux représentants de l'Inde, de la Tanzanie et du Saint-Siège de prendre la parole en premier demain.

Je tiens aussi à remercier les interprètes, qui ont très aimablement accepté que cette séance soit prolongée de 10 minutes, pour nous permettre d'entendre les deux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse.

Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse. Je voudrais rappeler aux délégations que le nombre d'interventions au titre de l'exercice du droit de réponse est limité à deux. La première intervention ne doit pas dépasser 10 minutes.

**M. Asayesh Talab Tousi** (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, le représentant du régime sioniste a fait des allégations contre la République islamique d'Iran. Depuis sa création, le régime sioniste a vivement et continuellement souffert d'un manque de légitimité. Par conséquent, il n'est pas surprenant que les représentants d'un tel régime, dirigé par des individus coupables de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, fassent des déclarations sans fondement. Il s'agit d'une tactique pour acquérir légitimité et crédibilité. À mon avis, les observations faites par le représentant du régime sioniste ne sont même pas dignes de réponse; je me contente de les rejeter.

**M. Hallak** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Il y a deux semaines, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a adopté deux décisions importantes relatives à l'arsenal nucléaire israélien. Ces deux décisions appellent Israël à soumettre ses installations nucléaires au contrôle de cette agence et à accéder au Traité sur la non-prolifération des armes

nucléaires, en qualité d'État non doté de l'arme nucléaire. Les deux décisions appellent le Directeur général de l'AIEA à œuvrer à la mise en application de cette demande internationale. Malheureusement, et comme à leur habitude, les Israéliens ont rejeté ces deux décisions. Après l'adoption de ces deux décisions, David Danieli, Directeur général adjoint de la Commission israélienne de l'énergie atomique, a déclaré qu'Israël ne coopérerait nullement avec ces deux décisions.

Étant conscient de la menace que les activités israéliennes en matière d'armes nucléaires représentent pour la paix et la sécurité internationales et régionales, et afin de convaincre tous ceux qui continuent d'insister qu'Israël devrait être exempté de respecter les règles du droit international et les obligations internationales régissant la non-prolifération nucléaire, je renvoie mes collègues au rapport de l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm (SIPRI).

L'intérêt évident du représentant d'Israël à faire référence à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, qui porte principalement sur l'arrêt de l'agression israélienne au Liban en 2006, est ici déplacé, étant donné que nous savons tous que tous les rapports du Secrétaire général relatifs à la mise en œuvre de cette résolution ont souligné la violation par Israël de cette résolution depuis son adoption. Israël continue d'occuper le territoire libanais et a, par ailleurs, lancé des bombes à sous-munitions et posé des mines dans le sud du Liban de façon aveugle, exposant ainsi la population civile à un danger mortel, en violation des dispositions du droit international humanitaire.

L'adage arabe qui dit que « si vous péchez, essayez de le dissimuler » s'applique très bien à la situation inhabituelle d'Israël dans tous les domaines relatifs aux armes nucléaires et classiques. Il est bien connu que les plus grands commerçants d'armes classiques dans le monde sont des officiers israéliens en retraite qui travaillent pour des sociétés israéliennes de fabrication d'armes. En outre, Israël est le quatrième exportateur d'armes dans le monde. Le rôle des armes israéliennes dans l'exacerbation des crises est désormais connu de tous.

Les déclarations du représentant d'Israël devant cette Commission ne s'appliquent pas aux actes d'Israël. Le commerce israélien d'armes illégales bien connu dans le monde encourage le terrorisme

international et protège les gangs de trafiquants de drogue et les mouvements séparatistes dans le monde. Il salue également les efforts déployés par la communauté internationale pour faire face à ces fléaux.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Avant de lever la séance, je voudrais rappeler aux membres que la date limite d'inscription sur la liste des participants est demain, 8 octobre 2009, à 18 heures. Les participants

qui n'ont pas encore soumis la liste de leur délégation au Secrétariat sont encouragés à le faire avant la date limite. La liste des participants sera disponible d'ici à la fin de la semaine prochaine. Les noms des participants soumis au Secrétariat après la date limite de demain figureront dans un seul additif qui ne sera publié qu'à la fin de la session.

*La séance est levée à 13 heures.*